

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE DRÔMARDÈCHE
PARTIE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS



Séminaire des élus municipaux à Laveyron le 09 janvier 2020

Porte de
DrômArdèche
Communauté de communes

Objet	Référence projet	Auteurs	Date
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Communauté de communes Porte de DrômArdèche	Programme d'actions	Communauté de communes Porte de DrômArdèche : Mathilde Fau Maud ARQUILLIERE	19/05/2022

TABLE DES MATIERES

1. PRÉAMBULE.....	5
2. PROGRAMME D’ACTIONS.....	6
Action 1.1 : Sensibiliser à la rénovation et à la sobriété énergétique.....	6
Action 1.2 : Accélérer la rénovation énergétique du logement.....	8
Action 1.3 : Agir spécifiquement sur les systèmes de chauffage à énergie fossile et au bois ancien.....	10
Action 2.1 : Dynamiser les deux pôles gares.....	12
Action 2.2 : Développer les modes actifs de déplacement.....	13
Action 2.3 : Faire de la voiture un mode de transport partagé et solidaire.....	15
Action 2.4 : Développer le transport multimodal pour les entreprises.....	17
Action 3.1 : Organiser le développement des énergies renouvelables.....	18
Action 3.2 : Accompagner les projets ENR structurants.....	20
Action 3.3 : Favoriser la mise en œuvre de projets individuels d’ENR.....	22
Action 4.1 : Adapter les filières agricoles au changement climatique.....	24
Action 4.2 : Réduire l’utilisation de produits phytosanitaires et d’engrais azotés.....	26
Action 4.3 : Développer les puits de carbone agricoles.....	27
Action 5.1 : Améliorer la qualité et la proximité de l’alimentation dans la restauration collective.....	29
Action 5.2 : Définir et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial.....	31
Action 6.1 : Préserver notre ressource en eau.....	32
Action 6.2 : Planter des arbres.....	34
Action 6.3 : Préserver les espaces naturels et la biodiversité.....	36
Action 7.1 : Agir sur les déchets du grand public.....	38
Action 7.2 : Agir sur les déchets des acteurs économiques.....	40
Action 8.1 : Soutenir les projets d’entreprises en lien avec la transition écologique.....	42
Action 8.2 : Être exemplaire dans l’aménagement des nouvelles zones d’activités.....	44
Action 8.3 : Former les professionnels du bâtiment aux nouveaux enjeux.....	46
Action 9.1 : Former, informer pour créer une dynamique autour de la transition écologique....	48
Action 9.2 : Rendre exemplaire le patrimoine des collectivités.....	49
Action 9.3 : Être exemplaire dans nos pratiques au sein des collectivités.....	52
Action 9.4 : Recenser et mettre en lien les initiatives du territoire.....	54
Action 9.5 : Intégrer l’économie circulaire dans l’ensemble des actions du PCAET.....	55

3. ZOOM SUR DES ACTIONS DU TERRITOIRE	56
Zoom sur une action 1.2 : La mise en place du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)	56
Zoom sur une action 2.3 : Les actions de VINCI Autoroutes pour réduire l'impact de l'autoroute	58
Zoom sur une action 6.1 : Le PPI des réseaux d'assainissement et des stations d'épurations.....	59
Zoom sur une action 6.1 : Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)	60
Zoom sur une action 6.1 : Le Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).....	61
Zoom sur une action 6.3 : La création de mares dans la forêt de Mantaille, la préservation et la mise en valeur de la colline de Revirand et des pelouses et landes de Gargousson	62
Zoom sur une action 7.1 : Des projets de réparation et le réemploi par l'association Tremplin .	63
Zoom sur une action 7.2 : Le label « Tourisme responsable » de l'Office de Tourisme	64
Zoom sur une action 8.1 : La chaudière biomasse de SAICA.....	65
Zoom sur une action 9.3 : Les fonds de concours aux communes.....	66

1. PRÉAMBULE

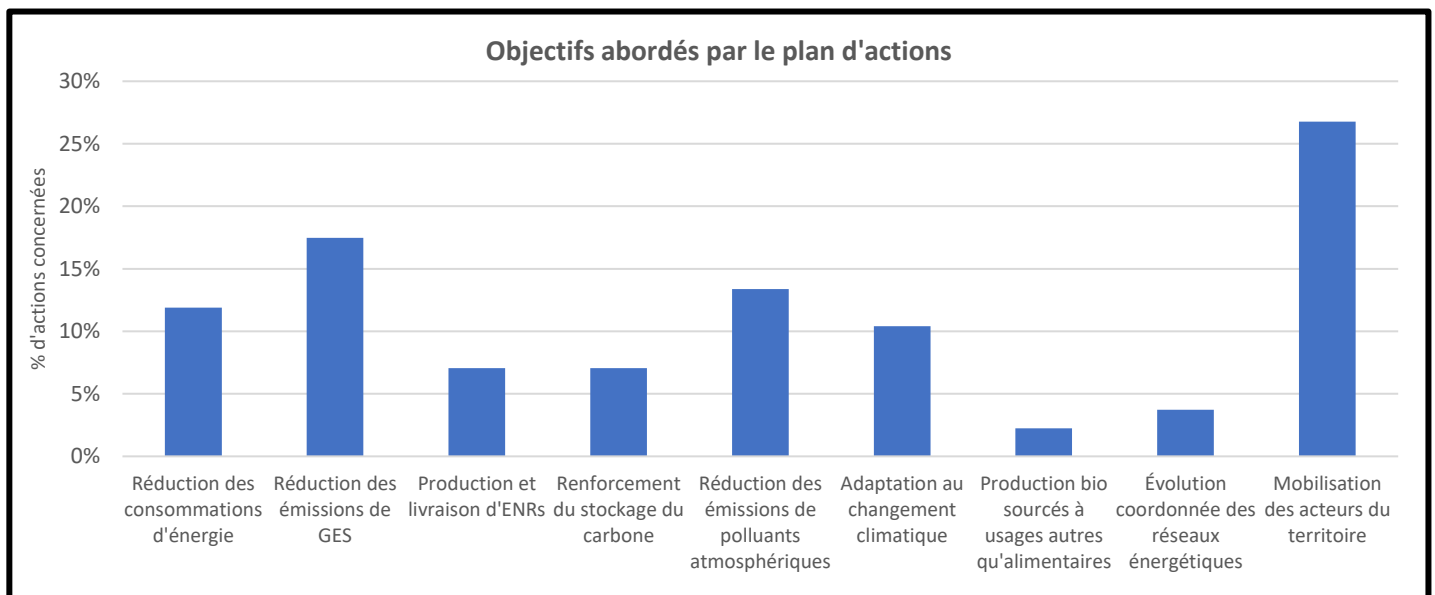
Le présent document fait suite aux objectifs et à la stratégie. Il détaille le programme d'actions du territoire permettant d'atteindre les objectifs fixés.



Afin de s'assurer que **le programme d'actions réponde bien aux objectifs et à la stratégie** décrits précédemment, un **travail de cohérence** a été mené :

- Le programme d'actions **repren**d bien **l'intégralité des actions quantifiées** présentées en annexe 5 de la partie 2
- L'impact de chacune des actions sur les objectifs est précisé dans **la partie « Impact » des fiches actions**. En plus des objectifs « classiques », l'impact sur la mobilisation des acteurs du territoire a été ajouté. En effet, il semblait important de s'assurer que l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire soit bien au cœur des préoccupations.

Le graphique ci-dessous représente l'importance donnée à chacun des objectifs par le programme d'actions. Il a été obtenu à partir de la partie « impact » des fiches actions, en comptant le nombre de fois où une action participait à l'atteinte des différents objectifs. Une pondération a été appliquée en fonction de l'impact de l'action (impact faible = pondération 1 / moyen = pondération 2 / fort = pondération 3).



Le programme d'actions prend bien en considération **l'ensemble des objectifs**.

Il est également possible de constater que le sujet le plus traité par le programme d'actions est **la mobilisation des acteurs du territoire**. Viennent ensuite la réduction des **émissions de GES**, la réduction des **émissions de polluants atmosphériques** et **l'adaptation au changement climatique**.

2.PROGRAMME D' ACTIONS

Action 1.1 : Sensibiliser à la rénovation et à la sobriété énergétique

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Informer pour mobiliser largement les acteurs du territoire

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
ALEC, SPPEH, Départements, CCPDA, ...	Grand public	ALEC, Syndicats d'énergie, associations, ...	Pôle Aménagement	Pôle Patrimoine & Environnement, Pôle Services à la Population

Contexte

Rénover énergétiquement son logement et adopter un comportement sobre en énergie permettent de réduire sa facture énergétique sans réduire son confort.

Pour inciter les habitants à aller dans cette direction, il faut les sensibiliser sur ce sujet, leur donner accès aux informations techniques et juridiques nécessaires et leur faciliter l'accès aux aides financières disponibles, voir les compléter localement.

Description

1- Sensibiliser à la rénovation énergétique, grâce à une thermographie aérienne

La thermographie aérienne est un outil de sensibilisation qui permet de visualiser, pour chaque bâtiment, le niveau de déperdition de chaleur en toiture.

Étapes de mise en œuvre prévues :

- Faire l'acquisition des données par avion
- Analyser les données :
 - o Définir le niveau de déperdition de chaleur de chaque bâtiment
 - o Identifier les zones du territoire présentant une densité importante de logements énergivores : une analyse par quartier pourra permettre de mettre en évidence des zones à traiter en priorité
 - o Porter une attention particulière aux bâtiments publics, afin d'aider à la priorisation des bâtiments à rénover (voir fiche action 9.2)
- Restituer les données : à l'occasion d'animations, d'ateliers ou sur demande des habitants. Une fiche récapitulative individuelle sera remise à chaque habitant.
- Communiquer : utiliser la thermographie aérienne comme un levier pour sensibiliser plus largement les habitants à la rénovation énergétique de leur logement et aux dispositifs existants : SPPEH, PIG habiter mieux, aides nationales et locales, ...
 - o Après la réalisation de l'étude, la Communauté de Communes a choisi de communiquer aux habitants la possibilité d'avoir un accès individualisé aux résultats de leur logement. Il a été volontaire de ne pas réaliser une diffusion large pour proposer un accompagnement qualitatif à l'interprétation des résultats, et pour limiter le démarchage commercial.
 - o Le premier interlocuteur pour l'habitant sera la mairie : une formation des secrétaires de mairie sera réalisée. Cette dernière pourra imprimer une fiche toiture pour avoir un premier niveau d'information. Puis l'habitant sera amené à contacter Objectif Habitat, où une prise de rendez-vous sera possible pour interpréter plus finement ses résultats avec un agent de la Communauté de Communes formé spécifiquement sur le sujet. Enfin, s'il souhaite réaliser des travaux de rénovation, une mise en relation avec le SPEEH sera réalisée. "

2- Sensibiliser à la sobriété énergétique, grâce au dispositif "familles à énergie positive"

Le défi « Familles à Énergie Positive » est un défi d'économies d'énergie. L'objectif est d'économiser au moins 8 % d'énergie et d'eau par rapport à l'hiver précédent, grâce à quelques gestes simples : baisser de 1°C le thermostat, fermer les volets la nuit, réduire les débits d'eau, couper les veilles des équipements, ...

Étapes de mise en œuvre :

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

- Avoir des retours d'expérience de la CCVD et de ArcheAgglo
- Identifier des familles volontaires
- Former les familles à la sobriété énergétique
- Suivre leurs consommations énergétiques
- Faire du défi un levier de dynamique collective

3- Sensibiliser les publics précaires à la **sobriété énergétique**

Par exemple, la programme Slime (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie), porté par le Département de l'Ardèche et l'ALECO7, a pour objectif d'intervenir auprès des personnes en difficulté dans leur gestion de l'énergie et de l'eau, en vue de réduire les consommations et améliorer le confort au quotidien.

Budget /plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Aménagement	€€ <i>Réalisation d'une thermographie : 35 000€ HT</i>	État, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 🕒 Hiver 2021-2022 : Réalisation de la thermographie aérienne
- 🕒 2022 : Lancement du dispositif « familles à énergie positive »

Indicateurs de suivi

- 🕒 1- Thermographie aérienne réalisée O/N
- 🕒 2- Dispositif « Familles à énergie positive » mis en place O/N
- 🕒 2- Nombre de personnes formées à la sobriété énergétique

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	X		
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire			X

Incidences environnementales	Principales mesures correctrices
Destruction de gîtes d'espèces et habitats dans les combles	Inventorier les gîtes Eviter la destruction
Augmentation de la production de déchets du BTP	Anticiper et organiser la filière
Augmentation des nuisances sonores durant la période de travaux	Utiliser des solutions de réduction du bruit pendant les travaux
Emissions de particules fines durant la période de travaux	Utiliser des solutions de rétention des particules fines pendant les travaux
Pertes d'atouts paysagers et patrimoniaux par la rénovation	Améliorer la connaissance et éviter la perte d'atout patrimoniaux

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 1.2 : Accélérer la rénovation énergétique du logement

Niveau de priorité*	1
Objectif(s) à 2050	Rénover 400 logements par an ¹

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
SPPEH, Anah, CCPDA	Grand public	Départements, ...	Pôle Aménagement	Pôle Patrimoine & Environnement

Contexte

Aujourd'hui, les habitations sur Porte de DrômArdèche émettent **8% des GES** du territoire. Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PLH, il a été identifié un nombre important de logements (756) du parc privé potentiel indigne PPPI. Ces logements sont potentiellement de véritables passoires énergétiques sur lesquelles il est important d'agir.

De plus, afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel de la CCPDA (**-40% de consommation énergétique en 2050, soit 400 rénovations par an**), il est nécessaire d'accélérer le rythme de la rénovation énergétique.

Par ailleurs, les chauffages au bois ancien et au fioul sont également responsables de l'émission de **polluants atmosphériques** : 45% des émissions de PM2.5, de 30% des PM10 et de 25% des COVNM.

Exemple d'actions déjà menées :

La communauté de communes a mis en place au côté du département un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » permettant notamment d'accompagner techniquement et financièrement les ménages dans leur projet de rénovation énergétique.

En moyenne, nous comptons sur les trois dernières années, une quarantaine de dossiers de rénovations énergétiques par an dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « habiter Mieux ». Ces travaux ont permis un gain énergétique en moyenne de 47% et d'économiser 153€/mois.

Description

1- Mise en place du **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)**

Le SPPEH a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2021 sur la CCPDA pour 3 ans et est un levier d'action important afin de contribuer à la rénovation énergétique des logements, en informant, conseillant et accompagnant les particuliers dans la rénovation énergétiques de leur logement (propriétaires ou locataires)

Voir 3. « Zoom sur une action 1.2 : La mise en place du SPPEH ».

2- Refonte du **règlement d'aide à la rénovation énergétique** de Porte de DrômArdèche

L'objectif est d'accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement par la mise en place d'une **aide financière de la communauté de communes** et d'uniformiser l'ensemble des règlements du PIG « habiter mieux » et de l'OPAH –RU sur la question de la rénovation énergétique.

3- Conduite d'une **OPAH – RU** sur le centre ancien de la ville de **St Vallier** et d'une **OPAH-CD** pour 11 co-propriétés sur **St Vallier et St Rambert**

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement renforcé de l'ANAH, poursuite de l'opération programmée d'amélioration du logement de renouvellement urbain sur le centre ancien de St Vallier ayant pour objectif **la rénovation énergétique de 70 logements** à 5 ans (2018-2023) et projet de **rénovation de 182 logements** pour **11 copropriétés** dégradées inscrites au plan initiative logement (rénovation lourde, intégrant notamment le changement de chauffage et l'isolation thermique).

4- Lancement d'une étude de **repérage de l'habitat indigne**

Lancement d'une étude de repérage de l'habitat indigne sur le territoire permettant :

- Identifier et localiser les logements et immeubles présentant des désordres et potentiellement en grande précarité énergétique
- Déterminer les secteurs prioritaires d'intervention et les hiérarchiser

¹ Rénovation thermique moyenne : diminution de 35% des besoins en chauffage, de 2% des besoins en climatisation, et de 10% des autres usages.

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

- Proposer des actions et des stratégies d'intervention adaptées pour résoudre les problématiques d'habitat indigne et donc de performance énergétique du logement.

5- Benchmark, choix et mise en œuvre d'une action complémentaire pour aller plus loin dans la rénovation énergétique du logement, en priorité pour les habitants en situation de précarité énergétique

Étapes de mise en œuvre :

- Un benchmark sur des territoires similaires à celui de la CCPDA (rural, part des maisons individuelles importante, précarité importante) sera réalisé afin d'identifier les solutions les plus efficaces
- Les projets les plus efficaces seront mis en œuvre

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Aménagement	€€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, syndicats d'énergie, CEE

Calendrier prévisionnel

- 2021 : Refonte du règlement d'aide à la pierre
- 2021 à 2023 : Déploiement du SPPEH
- 2021 à 2023 : Conduite de l'OPAH- RU et de l'OPAH-CD

Indicateurs de suivi

- 1- Nombre de personnes accompagnées par le SPPEH
- 2- Refonte du règlement d'aide à la rénovation énergétique O/N
- 3/4- Nombre de dossier de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH –RU et l'OPAH-CD

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			X
Adaptation au changement climatique		X	
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire	X		

Incidences environnementales	Principales mesures correctrices
Destruction de gîtes d'espèces et habitats dans les combles	Inventorier les gîtes Éviter la destruction
Augmentation de la production de déchets du BTP	Anticiper et organiser la filière
Augmentation des nuisances sonores durant la période de travaux	Utiliser des solutions de réduction du bruit pendant les travaux
Emissions de particules fines durant la période de travaux	Utiliser des solutions de rétention des particules fines pendant les travaux
Pertes d'atouts paysagers et patrimoniaux par la rénovation	Améliorer la connaissance et éviter la perte d'atout patrimoniaux

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 1.3 : Agir spécifiquement sur les systèmes de chauffage à énergie fossile et au bois ancien

Niveau de priorité*	3
Objectif(s) à 2050	Substituer 170 chaudières fossiles/bois ancien par des chaudières bois/PAC par an

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
CCPDA	Grand public	Syndicats d'énergie, SPPEH, Anah, CEE ...	Pôle Aménagement	Pôle Patrimoine & Environnement

Contexte

Le chauffage représente 63% des consommations énergétiques du secteur résidentiel.

Les chaudières fossiles spécifiquement ont un impact fort sur les **émissions de GES**.

Les chauffages au bois ancien et au fioul sont également responsables de l'émission de **polluants atmosphériques** : 45% des émissions de PM2.5, de 30% des PM10 et de 25% des COVNM.

En 2017, 23%² des logements étaient chauffés au bois (soit 7700 maisons, dont 3200 en appoint) et 20% du parc des maisons en résidence principale était encore chauffé au fioul (soit 1970 maisons).

Description

La Communauté de communes étudiera la possibilité de mise en place des **aides financières** à destination des particuliers et des logements collectifs pour **inciter à renouveler les chaudières bois anciennes les plus polluantes et à substituer les chaudières fossiles (gaz et fioul) les plus émettrices de GES**.

Étapes de mise en œuvre :

- Réfléchir sur le niveau d'aides pertinent pour réellement favoriser le renouvellement ou la substitution des systèmes de chauffage
- Mettre en place une aide financière
- Information des habitants concernés : presse, réunion d'information, partenariat avec le SPEEH

Conformément aux objectifs du Plan concernant la protection des ressources naturelles, il faudra porter attention à ce que le bois de chauffage ne provienne pas des ripisylves et forêts alluviales.

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Aménagement	€€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, CEE

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2022 : Réflexion sur le niveau d'aides pertinent

Indicateurs de suivi

- 🕒 Mise en place d'une aide financière O/N
- 🕒 Nombre de systèmes de chauffage substitués ou renouvelés

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Production et livraison d'ENR			X
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			X
Adaptation au changement climatique	X		

² Diagnostic PCAET

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire			

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 2.1 : Dynamiser les deux pôles gares

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Augmenter la fréquentation des gares

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
SNCF, Conseil régional, CCPDA	Grand public	Gestionnaires de réseaux	Pôle Aménagement	Pôle Patrimoine & Environnement

Contexte

Les deux gares du territoire, St Vallier et St Rambert sont très fréquentées puisqu'elles transportent respectivement 288000 et 286000 voyageurs par an³. Elles desservent notamment Lyon et Valence. L'objectif est de continuer à dynamiser ces pôles représentant un service précieux pour le nord Drome Ardèche

Description

Étapes de mise en œuvre :

- Mener une réflexion afin d'objectiver les besoins des utilisateurs
- Travailler avec les partenaires et gestionnaires de réseau
- Prioriser les actions les plus pertinentes

Plusieurs idées pertinentes ont déjà été proposées :

- Réhabiliter les **bâtiments gares** inutilisés afin de créer un lieu de vie ou d'informations pour les usagers attendant le train ou arrivant sur le territoire : tiers-lieux, espace de co-working, espace de services, ...
- Travailler sur la tarification et la politique d'usage des lieux pour favoriser la **multimodalité** et les **transports doux**
- Augmenter la **capacité d'accueil des parkings** et trouver des solutions de rabattement en amont (navettes, accès facilité, sécurisation des consignes vélos, ...)
- Développer des **offres de prêts en gares** de vélos ou voitures électriques afin d'éviter de prendre sa voiture personnelle pour aller ou rentrer de la gare

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Aménagement	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 📅 2022 : Réflexion autour des pôles gares

Indicateurs de suivi

- 📅 Réflexion menée et plan d'actions défini O/N
- 📅 Nombre de projets réalisés ou en cours

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire	X		

³ Données 2019 : https://ressources.data.sncf.com/explore/dataset/frequentation-gares/table/?disjunctive.nom_gare&disjunctive.code_postal

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 2.2 : Développer les modes actifs de déplacement

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Réduire de 40% l'impact des km réalisés en voiture pour le transport interne

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Conseil régional, ALEC07, CCPDA	Grand public	Associations, ...	Pôle Aménagement	Pôle Patrimoine & Environnement

Contexte

Sur le territoire, la voiture est le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements interne.

Par exemple, 86% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture, alors que seulement 73% travaillent en dehors de leur commune de résidence⁴.

Il est primordial de proposer des alternatives aux habitants afin de réduire l'utilisation de la voiture.

Description

1- Définir le besoin :

Étapes de mise en œuvre :

- Lancer une **étude sur les mobilités** pour identifier les usages et rechercher des solutions adaptées au territoire
- Lancer une **enquête en ligne** auprès de la population pour recenser les besoins
- Faire un benchmark sur des territoires similaires à celui de la CCPDA (rural et éclaté) sera réalisé afin d'identifier les solutions les plus efficaces
- Décliner le plan d'action et hiérarchiser les actions à conduire

2- Développer le vélo :

Le département de la Drôme déploie un plan cyclable avec un objectif de création de 250 km pour le vélo du quotidien dont 150 km en bande cyclable pour 34 M€ et la création de 150 km de vélo route voie verte.

Il existe par exemple un potentiel de piste cyclable sécurisée qui traverse la Valloire, par la transformation de l'ancienne voie ferrée de Beaurepaire à St Rambert d'Albon.

3- Sensibiliser aux modes de transports doux et partagés, notamment grâce au **challenge de la mobilité**

Comme chaque année depuis maintenant 10 ans, les salariés ont l'opportunité de se rendre au travail autrement, grâce au Challenge Mobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La 10ème édition du Challenge Mobilité aura lieu le mardi 22 septembre et la communauté de communes y participera.

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Aménagement	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel



- 🕒 2021 : Lancement de l'étude et de l'enquête en ligne auprès des habitants
- 🕒 2022 : Benchmark des solutions les plus efficaces
- 🕒 2022-2026 : Mise en place d'actions

⁴ P37 du diagnostic PCAET

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Indicateurs de suivi

-  Etude, enquête et benchmark réalisés O/N
-  Nombre de projet(s) mis en œuvre

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire	X		

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 2.3 : Faire de la voiture un mode de transport partagé et solidaire

Niveau de priorité*	1
Objectif(s) à 2050	Réduire de 40% l'impact des kms réalisés en voiture

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Conseil régional, Conseils départementaux, Syndicats d'énergie, Vinci autoroute, GRDF, Mobilité 07-26, CCPDA	Grand public	Moobicoop, la coopérative, ...	Pôle Aménagement	Pôle Patrimoine & Environnement

Contexte

La configuration rurale du territoire génère un fort taux de motorisation des ménages et donc un usage important de la voiture individuelle. Celle-ci est et restera un mode de déplacement incontournable du territoire. Lorsque son utilisation est nécessaire, il est tout de même possible de réduire son impact en renforçant le covoiturage par exemple.

Description

1- Renforcer le **covoiturage** :

- Renforcer la communication autour du covoiturage :
 - o La plateforme « **Klaxit** » : la communauté de communes va relancer une campagne de communication pour encourager la reprise de l'application avec gratuité pour le passager et revenu garanti à 2€ pour le conducteur.
 - o L'application « **Scoléo** » : à destination des familles pour du covoiturage en milieu scolaire
- Agrandir le réseau **des aires de covoiturages**, notamment au niveau des futurs échangeurs autoroutiers

2- Rendre accessible des **bornes électriques** :

- Faire connaître les **bornes électriques** présentes sur le territoire
- Soutenir Vinci autoroute dans le projet d'implanter des bornes électriques dans toutes les **aires** d'autoroute à horizon 2030
- Réaliser un **schéma directeur IRVE** (infrastructure de recharge pour les véhicules électriques), porté par les Syndicats d'énergie, à articuler avec le plan mobilité portée par la région et l'enquête mobilité (voir fiche action 2.2)
- Informer les structures ayant des **parkings** de l'obligation légale d'implanter des bornes de recharge à horizon 2025 (hors résidentiel)

3- Réfléchir à l'installation de **stations bioGNV et hydrogène**, notamment pour la mobilité lourde :

- Mener une réflexion sur les **stations hydrogène**
 - Mener une réflexion sur les **stations bioGNV**, en lien avec le potentiel local de méthanisation
- Cette réflexion sera, dans un premier temps, axée sur la mobilité lourde : sortie d'autoroute, transporteurs privés, ...

4- Développer le **transport solidaire** :

- Soutenir l'association Mobilité 07-26 dans la mise en place d'une **auto-école solidaire itinérante**, qui permettrait d'aider les personnes les plus touchées par le chômage à trouver leur place sur le marché de l'emploi et à briser l'isolement
- Mener une réflexion sur la pertinence de développer le **Transport À la Demande (TAD)** sur le territoire
- Déployer l'expérimentation du transport accompagné porté par le département de la Drôme avec Moobicoop et l'association la coopérative

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Aménagement	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2021 : Lancement de l'étude et de l'enquête en ligne auprès des habitants
- 🕒 2021 : Définition d'un plan d'action
- 🕒 2022 : Réflexion sur les bornes bioGNV
- 🕒 2023 : Schéma directeur IRVE (infrastructure de recharge pour les véhicules électriques)

Indicateurs de suivi

- 🕒 Nombre d'aires de covoiturage
- 🕒 Nombre totale de bornes électriques (du service public + autres bornes)
- 🕒 Mise en place de l'auto-école solidaire O/N

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire	X		

Incidences environnementales

Principales mesures correctrices

Artificialisation d'habitats naturels si nouvelles constructions de parking de covoiturage	Favoriser des zones déjà urbanisées (parkings existants) Réaliser une étude d'impact systématique
Augmentation de l'artificialisation des sols si nouvelles constructions de parking de covoiturage	
Altération des paysages si nouvelles constructions de parking de covoiturage	Garantir l'insertion paysagère
Artificialisation en zones Natura 2000	Eviter l'artificialisation des zones Natura 2000

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 2.4 : Développer le transport multimodal pour les entreprises

Niveau de priorité*	3
Objectif(s) à 2050	Réduire de 40% l'impact des kms réalisés par les poids lourds et utilitaires pour le transport interne

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Entreprises, SNCF, CNR, VNF, ...	Acteurs économiques	CCPDA, Région, ...	Pôle Aménagement	Pôle Développement

Contexte

Les poids lourds représentent une part importante des consommations énergétiques (21%) du transport interne. Pourtant, des alternatives sont possibles :

- Le territoire est traversé par le **Rhône**. Un appontement privé est déjà utilisé. Il serait opportun d'exploiter davantage cet axe de transport pour le transport de marchandises.
- **Une ligne de fret** traverse le territoire Nord-Sud en rive gauche du Rhône, certains branchements industriels sont encore existants. Il existe également une ancienne ligne de fret permettant de raccorder Beaurepaire à la gare de St Rambert D'Albon. Une réflexion est en cours pour étudier la faisabilité de sa remise en service.

Il s'agit de projets très ambitieux qui se réaliseront probablement sur le moyen ou le long terme mais dont la faisabilité doit être étudiée rapidement au regard de l'impact environnemental actuel du transport routier.

Description

1- Conserver le foncier des lignes de fret ferroviaire

Depuis plusieurs années, un travail de conservation du foncier des lignes de fret ferroviaire est réalisé dans l'objectif de pouvoir rouvrir les lignes lorsque le contexte le permettra.

2- Expérimenter le transport fluvial

Avec la création d'un appontement fluvial, les entreprises Novocéram et Saica expérimentent, avec le soutien des collectivités locales, le transport fluvial pour l'acheminement de terre et l'expédition de bobines.

3- Déployer plus largement le fret ferroviaire et fluvial

- Créer des groupes de travail avec les entreprises du territoire, les services de l'Etat, VNF, CNR et SNCF réseau pour favoriser l'utilisation du fret maritime et ferroviaire
- Mettre en œuvre les actions définies

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Développement	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2022 : Création d'un groupe de réflexion

Indicateurs de suivi

- 🕒 Nombre de projets en cours/réalisés

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire			

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 3.1 : Organiser le développement des énergies renouvelables

Niveau de priorité*	1
Objectif(s) à 2050	Prioriser les filières à développer

Maître d'ouvrage	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
CCPDA, Syndicats d'énergie	Tout public	ENEDIS, GRDF, CNR, Acteurs de la filière bois, associations, ...	Pôle Environnement et Patrimoine	Pôle Développement, Pôle Aménagement

Contexte

Aujourd'hui, les projets ENR du territoire sont réalisés sans cohérence globale, soit par opportunité, soit par sollicitation de porteurs de projets.

La communauté de communes souhaite affirmer son rôle de coordinateur et de planificateur du développement des ENR sur le territoire.

Description

La réalisation **d'un schéma de développement des énergies renouvelables** sera confiée à un bureau d'étude spécialisé, afin de :

Cadrer le développement des ENRs sur le territoire

Suite à différentes étapes de concertations, les élus seront notamment amenés à se positionner sur :

- Les filières à prioriser sur le territoire
- La manière dont ces filières doivent se développer (ex : financement participatif, porté par la communauté de communes, ...)

Cartographier les zones favorables à l'implantation d'unités de méthanisation ou d'éoliennes

Conformément aux recommandations départementales de la DDT, les terrains déjà artificialisés et dégradés seront prioritaires. Le développement des ENR sera organisé tout en préservant les ressources du territoire.

Sera pris en considération à minima : l'emplacement des réseaux existants (gaz ou électrique), les contraintes techniques (ex : possibilité d'injection dans le réseau, dimensionnement du réseau), les contraintes paysagères, les contraintes écologiques, la proximité avec les habitations et le regard des acteurs du territoire.

Identifier les potentiels photovoltaïques sur grandes toitures/ombrières

Une distinction visera les projets potentiels par type d'activité : agricole (bâtiment), industrie, tertiaire public, tertiaire privé et logement.

Une attention particulière devra être portée aux toitures des **bâtiments publics**, pour lesquelles la cible de puissance pourra être de l'ordre de 100kWc (=0.12GWh/an ou 500m²).

Identifier et mettre en œuvre des actions pour accompagner/favoriser le développement de ces filières

Faire évoluer les réseaux énergétiques de manière coordonnée

Pour le développement des énergies renouvelables, le territoire Porte de Drôme Ardèche s'appuie sur un réseau de bonne qualité et bien dimensionné : des postes sources sur des zones stratégiques de développement ENR, le réseau de transport de gaz, de nouveaux maillages pour renforcer le réseau de gaz...

A chaque étape du schéma, des phases d'échanges avec les syndicats d'énergie et les gestionnaires de réseau seront organisées afin de leur faire part des besoins futurs de raccordement au réseau.

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement	€€ Étude : 35 000€	ADEME, fonds de chaleur ...

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2021 : Schéma de développement des ENR
- 🕒 2022 -2026 : Mise en place du plan d'action pour accompagner/favoriser le développement de ces filières et passer en étude d'opportunités

Indicateurs de suivi

- 🕒 Schéma de développement des ENR réalisé O/N

Impacts transversaux	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Production et livraison d'ENR			X
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			X
Mobilisation des acteurs du territoire			

Incidences environnementales	Principales mesures correctrices
Hausse de consommation de ressources non renouvelables	Guider vers les installations les plus vertueuses
Artificialisation d'habitats naturels si artificialisation	Privilégier les zones déjà urbanisées
Obstacle à la cohérence des écosystèmes	
Augmentation de l'artificialisation des sols	
Altération des paysages par les structures de production d'ENR	S'assurer de l'intégration paysagère des systèmes
Déploiement des structures de production d'EnR en zones Natura 2000	Éviter le déploiement en zone Natura 2000

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 3.2 : Accompagner les projets ENR structurants

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Multiplier par 6 la production d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Tous porteurs (ex : Énergie Rhône Vallée, CNR)	Tous porteurs de projets	Syndicats d'énergies, ENEDIS, GRDF, CNR, filière bois, associations, ...	Pôle Environnement et Patrimoine	Pôle Développement, Pôle Aménagement

Contexte

L'objectif du territoire est de produire 1200 GWh/an à horizon 2050, afin d'atteindre un mix énergétique de 60%. Ces objectifs passeront par la mise en œuvre simultanée de :

- Quelques projets structurants
- Une multitude de projets individuels (cf fiche action 3.3).

Cette fiche action portera sur le premier point et fera suite au schéma de développement des énergies renouvelables (cf fiche 3.1).

N.B : Un projet de solarisation des toitures publiques est également évoqué dans la fiche 8.2.

Description

1- Accompagner les **projets ENR structurants**

Étapes de mise en œuvre :

- Faire de la communication et organiser des animations (ateliers, animations, webinaires) à destination des potentiels porteurs de projets, pour favoriser l'émergence ou identifier des projets
- Sélectionner les projets les plus pertinents parmi ceux identifiés
- Réaliser une étude d'opportunité pour affiner la réflexion et décider de passer ou non en phase opérationnelle
- Accompagner techniquement et juridiquement les projets qui rentreront en phase opérationnelle

2- Faire évoluer les **réseaux énergétiques** de manière coordonnée

A chaque étape du montage des projets, des phases d'échanges avec les syndicats d'énergie et les gestionnaires de réseau seront organisés afin de faciliter les raccordements au réseau.

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement	€€ <i>1 étude d'opportunité = 1000-2000€</i>	Europe, État, région, ADEME, fonds de chaleur ...

Calendrier prévisionnel

- 📅 2022 : Réalisation d'études d'opportunités

Indicateurs de suivi

- 📊 Nombre d'études d'opportunité ou de projets réalisées
- 📊 Nombre de GWh/an d'ENR

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			X
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	X		
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			X
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

Incidences environnementales	Principales mesures correctrices
Hausse de consommation de ressources non renouvelables	Guider vers les installations les plus vertueuses
Artificialisation d'habitats naturels si artificialisation	Privilégier les zones déjà urbanisées
Obstacle à la cohérence des écosystèmes	
Augmentation de l'artificialisation des sols	
Altération des paysages par les structures de production d'ENR	S'assurer de l'intégration paysagère des systèmes
Déploiement des structures de production d'EnR en zones Natura 2000	Eviter le déploiement en zone Natura 2000

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 3.3 : Favoriser la mise en œuvre de projets individuels d'ENR

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Multiplier par 6 la production d'énergie renouvelable

Maître d'ouvrage	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Tout public	Grand public	Syndicats d'énergies, CCPDA, SPEEH, installateurs, ...	Pôle Environnement et Patrimoine	Pôle Aménagement

Contexte

Comme évoqué, pour atteindre les objectifs du territoire, il est nécessaire d'impliquer l'ensemble des habitants du territoire.

Les projets individuels d'énergie renouvelable présentent plusieurs avantages :

- Abaisser la facture énergétique des ménages, notamment grâce à l'autoconsommation
- Augmenter la part des ENR dans la consommation globale du territoire : à titre d'exemple, en ce qui concerne la filière solaire thermique, les gisements théoriques des maisons individuelles représentent 60%⁵ des gisements du territoire

De plus, un accompagnement tant technique que financier sur les questions d'énergies renouvelables est un souhait souvent évoqué par les habitants.

Description

1- Communiquer autour des ENR et de leurs intérêts :

- Organiser des webinaires et/ou ateliers afin d'expliquer les avantages des ENRs, leurs retours sur investissement et leurs différentes formes : autoconsommation, revente, projets citoyens, ...
- Mettre à disposition des informations (infographie, contacts ...) sur le site de la CCPDA

2- Accompagner les projets ENR :

Accompagner techniquement et juridiquement les citoyens souhaitant investir dans des énergies renouvelables. Étapes de mise en œuvre :

- Retenir un prestataire pour réaliser l'accompagnement
- Mettre en place l'accompagnement

3- Étudier l'intérêt de fournir une aide financière

Identifier les freins à l'installation d'énergies renouvelables et étudier la pertinence de fournir une aide financière complémentaire.

4- Faire évoluer les réseaux énergétiques de manière coordonnée

A chaque étape, des phases d'échanges avec les syndicats d'énergie et les gestionnaires de réseau seront organisés afin de leur faire part des besoins futurs de raccordement au réseau.

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement	€	État, Conseil départemental, Conseil régional, Europe, Syndicat d'Énergie, ADEME

Calendrier prévisionnel

- 2022 : Identifier un partenaire capable de réaliser l'accompagnement

⁵ Issu des données du diagnostic PCAET

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

- 🕒 2023-2026 : Mettre en place un dispositif efficace

Indicateurs de suivi

- 🕒 Nombre de projets individuels et citoyens
- 🕒 Nombre de GWh/an renouvelables

Impacts transversaux	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Production et livraison d'ENR			X
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			
Adaptation au changement climatique		X	
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			X
Mobilisation des acteurs du territoire			X

Incidences environnementales	Principales mesures correctrices
Hausse de consommation de ressources non renouvelables	Guider vers les installations les plus vertueuses
Artificialisation d'habitats naturels si artificialisation	Privilégier les zones déjà urbanisées
Obstacle à la cohérence des écosystèmes	
Augmentation de l'artificialisation des sols	
Altération des paysages par les structures de production d'ENR	S'assurer de l'intégration paysagère des systèmes
Déploiement des structures de production d'EnR en zones Natura 2000	Eviter le déploiement en zone Natura 2000

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 4.1 : Adapter les filières agricoles au changement climatique

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Anticiper les évolutions climatiques et leurs impacts sur l'agriculture

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Chambres d'agriculture, association solidarité paysan, SCARA-Conseil, CCPDA	Agriculteurs	Réseau agribio, Agence de l'eau, ...	Pôle Développement	Pôle Environnement et Patrimoine

Contexte

La projection climatique prévoit : des hausses de température, des sécheresses, une modification du cycle des gelées et des précipitations une tension sur la ressource en eau, le développement d'éléments pathogènes, ... Par exemple, sur le territoire, 20% (4000 ha) des surfaces agricoles sont irriguées. L'accès à l'eau est une clé du développement économique agricole.

Description

1- Expérimenter des cultures plus résistantes (rendements, charges de production, avantages/inconvénients)
Tester des espèces culturales peu consommatrices d'eau et d'intrants, résistantes aux gelées tardives, résistantes à la sécheresse, apportant des bénéfices agronomiques.

A titre d'exemple, la communauté de communes a déjà enclenché une démarche avec SCARA-Conseil pour travailler sur la question de l'animation de filières alimentaire innovantes sur le territoire. Elle portera sur 3 filières à enjeux via des expérimentations avec des agriculteurs du territoire dès printemps 2022 : Sarrasin, Fourrage en vente direct et légumineuses (lentilles et pois chiches), en partenariat avec la start-up HARI&CO qui fabrique des produits végétaux bio à base de légumineuses à Donzère (26).

2- Sensibiliser, former et accompagner les agriculteurs (réunions, groupes d'accompagnement, etc.)

Pour accompagner le changement dans les structures d'exploitations et les pratiques culturales : diversification, dates d'intervention, couverture du sol, choix des variétés, réduction des intrants ...

3- Créer des filières/débouchés pour ces nouvelles cultures

- Ateliers de travail avec les professionnels de la transformation, les industriels ...
- Encourager les regroupements de producteurs pour faciliter les négociations

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle Développement	€€ Étude SCARA : 17 000€	Etat, Département, Région, LEADER Étude SCARA financée à 80% par le programme LEADER

Calendrier prévisionnel

📅 Dès 2021

Indicateurs de suivi

📊 Nombre de projets en cours/réalisés

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			
Adaptation au changement climatique			X

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 4.2 : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais azotés

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Réduire de 50% l'utilisation de produits phytosanitaires

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Syndicats des eaux, Chambres d'agriculture, CCPDA,	Agriculteurs	Syndicat des Eaux, SAGE Bièvre Liers Valloire (BLV) et SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (BDPV), Agence de l'eau, Départements 07 et 26, Agri Bio Drôme et Ardèche ...	Pôle Développement	Pôle Environnement et Patrimoine

Contexte

Les **produits phytosanitaires** sont nocifs pour la qualité des sols, la biodiversité, la qualité de l'eau, ... Il est primordial de poursuivre la réduction de leur utilisation.

De part la prépondérance des grandes cultures sur le territoire (60% des SAU), la question de la réduction des apports en **azote**, notamment les engrais azotés minéraux de synthèse, est également un réel enjeu.

Description

1- Réaliser une **enquête** pour établir un état des lieux des pratiques

Les résultats de l'enquête permettront de mieux répondre aux besoins du territoire.

2- **Sensibiliser / accompagner** aux changements de pratiques

Sont notamment concernés : les conversions en bio et en HVE.

3- Travailler sur les **débouchés** pour les productions en **Agriculture Biologique ou HVE**

Un des freins à la conversion est le manque de débouché. C'est pourquoi, il est important de travailler en parallèle à la création de débouchés spécifiques. Cela pourrait par exemple être la restauration collective.

4- Cibler les **zones de captages prioritaires** en priorité

Ont été identifiés : 3 zones de sauvegarde BDPV + 4 captages prioritaires sur BLV

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle Développement	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, LEADER

Calendrier prévisionnel

🕒 2022-2023 : Réalisation de l'enquête et travaille sur les zones de captages prioritaires

Indicateurs de suivi

🕒 Nombre d'agriculteurs ayant mis en place une démarche de réduction des produits phyto

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone	X		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			X
Adaptation au changement climatique		X	
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire	X		

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 4.3 : Développer les puits de carbone agricoles

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Séquestrer 25 ktCO2e/an

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Chambres d'agricultures, CCPDA, ...	Agriculteurs	Chambres d'agricultures (via une convention de partenariat), Réseau agribio, Agence de l'eau, ...	Pôle Développement	Pôle Environnement et Patrimoine

Contexte

La séquestration carbone sur le territoire CCPDA est effectué à 97% par les forêts, qui représentent pourtant 20% seulement de la surface du territoire.

L'agriculture représente 55% de la surface du territoire et constitue donc un important levier d'action pour le stockage du carbone (sol ou végétal).

Comme évoqué dans la stratégie, pour atteindre les objectifs de séquestration de carbone, il faudrait par exemple que :

- 40% des grandes cultures (soit 6400 ha) aient recourt à l'agroforesterie, le couvert intermédiaires (CIPAN) et à des haies (60m/ha)
- 40% des prairies (soit 2000 ha) aient recourt à de l'agroforesterie et à des haies (100m/ha)

Description

1- Sensibiliser et accompagner les pratiques agricoles séquestratrices de carbone :

Les pratiques à développer sont par exemple : mise en place de haies, couvert intermédiaire, agroforesterie, ...

2 - Suivre l'évolution des pratiques agricoles et leur impact sur la séquestration de carbone

Pour être capable de quantifier l'impact des actions mises en place, il est important de suivre l'évolution de la séquestration de carbone sur le territoire. En lien avec l'action 6.3 qui concerne les inventaires forestiers, un suivi de l'évolution des pratiques agricoles pourra être réalisé.

Le SCoT du Grand Rovaltain a par exemple mis en place un observatoire de la santé des sols (<https://www.grandrovaltain.fr/rovalterra.html>).

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle Développement	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, LEADER

Calendrier prévisionnel

📅 Dès 2021

Indicateurs de suivi

- 📍 Nombre de réunions de sensibilisation
- 📍 Surface de culture ayant recours à des pratiques séquestratrices de carbone

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone		X	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique			X

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 5.1 : Améliorer la qualité et la proximité de l'alimentation dans la restauration collective

Niveau de priorité*	1
Objectif(s) à 2050	Donner accès à tous à une alimentation durable, de qualité et locale

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Communes, CCPDA	Enfants, personnes âgées, salariés	Communes, DRAAF, chambre d'agricultures, associations, ...	Pôle Services à la Population	Pôle Environnement & Patrimoine, Pôle Développement

Contexte

La restauration collective est une opportunité d'offrir à tous l'accès à une alimentation locale et de qualité, quel que soit le niveau social, tout en favorisant les bonnes pratiques : réduction des déchets, sensibilisation à une alimentation saine, ... De plus, la quantité et la variété de cultures rend favorable un modèle économique basé sur les circuits courts.

Les co-bénéfices d'un tel projet sont importants : juste rémunération des agriculteurs, création d'emplois, santé publique, ...

Contexte local :

Établissements ayant recours à la restauration collective : 8 crèches et 10 centres de loisirs gérés par la communauté de communes, 42 écoles publiques (maternelle et élémentaire), accueillant plus de 42 000 élèves gérées par les communes, des collèges et lycées, des hôpitaux et des restaurants d'entreprises.

Obligations réglementaires :

La loi EGALIM de novembre 2018 impose de nouvelles contraintes à la restauration collective, notamment :

- 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022
- Interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025

Description

1- État des lieux agricoles & alimentaires du territoire avec un zoom sur la restauration collective

Seront notamment étudié : le bassin de vie, le bassin de production, l'environnement, ... afin de mettre en valeur les forces & faiblesses et les axes de développement les plus pertinents.

2- Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer la qualité et la proximité de l'alimentation en restauration collective

En fonction des résultats de l'étude, il pourra par exemple être décidé de :

- Réaliser une étude de faisabilité technico-économique de création d'une cuisine centrale
- Renforcer le lien entre producteurs et cantines scolaires pour trouver des leviers d'intégration de produits locaux et de qualité, notamment par les marchés publics

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement, pôle économique	€€ Étude : 25k€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, LEADER

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2021 : État des lieux agricoles & alimentaires
- 🕒 Dès 2022 : Définition d'un plan d'action et début de mise en œuvre

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Indicateurs de suivi

- 📍 Réalisation de l'étude O/N
- 📍 % de produits locaux et de qualité dans la restauration scolaire

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone		X	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	X		
Adaptation au changement climatique		X	
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 5.2 : Définir et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Développer une agriculture et une alimentation locale et de qualité

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
CCPDA	Grand public, acteurs économiques, agriculteurs	DRAAF, DDT, chambre d'agricultures, associations, ...	Pôle Services à la Population	Pôle Environnement & Patrimoine, Pôle Développement

Contexte

Les deux grandes spécificités du territoire sont :

- Une agriculture développée avec 55% de terres agricoles
- Un développement économique rapide avec l'agrandissement de certaines zones d'activités (axe 7)

L'objectif d'un Plan Alimentaire Territorial serait de s'appuyer sur les richesses du territoire pour faire de l'alimentation un pilier de développement du territoire : mettre en lien l'ensemble de la chaîne (de la production à l'assiette, en passant par la transformation) pour une alimentation locale, de qualité et accessible à tous.

Description

Étapes de mise en œuvre :

- Réaliser un **diagnostic** de l'alimentation du territoire en impliquant les acteurs du système alimentaire locale
- Mettre en œuvre des actions concrètes, pour créer une dynamique et gagner en légitimité
- Définir -de manière concertée- les objectifs et la stratégie du PAT
- Candidater au volet 1 du Programme National Alimentaire : sur la base du diagnostic et des actions déjà menées
- Définir un programme d'actions
- Candidater au volet 2 du Programme National Alimentaire
- Mettre en œuvre les actions identifiées

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement, pôle économique	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2021 : Réaliser un diagnostic alimentaire du territoire
- 🕒 2022 ou 2023 : Candidater au volet 1 du PNA

Indicateurs de suivi

- 🕒 Acceptation de la candidature au volet 1 et 2 du PNA O/N

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone		X	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	X		
Adaptation au changement climatique		X	
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 6.1 : Préserver notre ressource en eau

Niveau de priorité*	1
Objectif(s)	Assurer une gestion durable, quantitative et qualitative de la ressource en eau

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Communauté de communes, SAGE, syndicats d'eau	Habitants, entreprises, agriculteurs	Agence de l'eau, associations, chambres consulaires, usagers de l'eau (potable, industrielle, agricole, milieu aquatique)	Pôle Environnement et Patrimoine	Pôle Développement, Pôle Aménagement

Contexte

Le territoire est situé sur plusieurs bassins versants, de part et d'autre du Rhône et notamment les bassins de Bièvre Valloire et de la Galaure.

L'eau utilisée pour l'eau potable ou l'irrigation proviennent principalement de de la nappe d'accompagnement du Rhône et des différents cours d'eau ainsi que des nappes de Bièvre Valloire et de la Molasse.

L'augmentation des épisodes de sécheresse va entrainer un rechargement moindre des nappes phréatiques. En parallèle, la hausse des températures va conduire à une augmentation des besoins domestiques et agricoles. Selon les pires scénarios, l'approvisionnement en eau potable pourrait être impacté.

Cette tension sur la ressource en eau se fait déjà très fortement sentir sur le territoire. A titre d'exemple et à cause de l'abaissement des niveaux des nappes et cours d'eau, le PGRE de la Valloire prévoit une stabilisation des prélèvements, celui de la Galaure pourrait conduire à une baisse de 40% des prélèvements.

Un travail très important est conduit à ce sujet par l'ensemble des acteurs de l'eau au niveau des SAGE.

Description

1. Agir sur les sources de pollution

La qualité de l'eau est principalement affectée par les rejets de substances chimiques ou organiques d'origine agricoles, industrielles ou domestiques.

- La communauté de communes exerce en directe les compétences assainissement et GEMAPI. Elle renforcera ses actions dans ces domaines en :
 - o Mettant à niveau son plan de renouvellement des stations d'épuration et des réseaux du territoire sur la période 2022 – 2031
Voir 3. « Zoom sur une action 6.1 : Le PPI des réseaux d'assainissement et des stations d'épurations »
 - o Renforçant la surveillance des exutoires de ses ouvrages épuratoires (déversoirs, sorties station) par des passages réguliers et des mesures
 - o Renforçant les contacts avec les industriels et artisans qui ne sont pas ICPE afin de mettre en place des conventions de raccordement et des pré traitement si nécessaire
- En partenariat avec les syndicats des eaux, les Régies municipales, la communauté de communes soutiendra les actions destinées à la préservation de la qualité de l'eau et notamment :
 - o La préservation des captages AEP
 - o L'évolution des pratiques concernant l'utilisation des engrais et pesticides

2. Economiser la ressource en eau

Des actions très fortes devront être conduites pour atteindre les objectifs fixés par les PGRE, en soutenant par exemple les projets contribuant à la recharge des nappes phréatiques et à la réutilisation des eaux :

- Création de noues d'infiltration, de parkings perméables, de bassins d'infiltration ou de stockage
- Mise en place de systèmes de récupération des eaux : eaux usées vers l'irrigation, eaux de process ...
- Adaptation des cultures à la réduction de la ressource en eau, en lien avec fiche 4.1 : Adapter les pratiques agricoles au changement climatique
- Analyse du potentiel de réutilisation des eaux usées traitées de les STEP pour les usages d'irrigation agricole, de nettoyage industriel et d'arrosage urbain par souci d'économie de la ressource

Voir 3. « Zoom sur une action 6.1 : Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) »

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

3. S'adapter à la modification du cycle de l'eau :

Développer **une culture sécheresse** au niveau de l'ensemble de l'ensemble des acteurs locaux en s'appuyant sur la mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse en :

- Sensibilisant au changement climatique et à son impact sur la ressource en eau
- Accompagnant les acteurs locaux dans la réduction de leur consommation en eau

Anticiper **les risques d'inondations** : voir 3. « Zoom sur une action 6.1 : Le Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) »

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement, Pôle aménagement et économie, communes volontaires	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Europe, Agence de l'eau

Indicateurs de suivi

- 🟢 PRGE mis en œuvre avec stabilisation et / ou réduction des volumes prélevés
- 🟢 PPI assainissement mis à jour
- 🟢 Nombre d'opération de sensibilisation, nombre de personnes ou organismes touchées ou aidées

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			
Adaptation au changement climatique			X
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire	X		

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 6.2 : Planter des arbres

Niveau de priorité*	1
Objectif(s) à 2050	Séquestrer 75 ktCO ₂ e/an en créant 13ha/an de forêt et en arborant 35 ha/an de sols imperméabilisés

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
CCPDA, communes, entreprises, agriculteurs, associations, particuliers	Tout public	Agence de l'eau, associations, LPO, Conseil régional, ...	Pôle Environnement et Patrimoine	Pôle Aménagement, pôle développement

Contexte

Les intérêts de la végétalisation sont multiples : rafraîchir les villes, améliorer la qualité des aménagements urbains, améliorer la qualité de l'air, stocker du carbone, favoriser la biodiversité, participer à la santé mentale et physique des habitants ...

Prenons l'exemple du rafraîchissement des villes : Le changement climatique risque notamment d'impacter le confort thermique et la santé des habitants, en rendant notamment plus prégnant le phénomène **des îlots de chaleur urbain** (ICU). La végétalisation est une réponse pertinente à la lutte contre les ICU. Les secteurs végétalisés peuvent également être **des zones d'infiltration ou de stockage des eaux pluviales** permettant de recharger les nappes, de réutiliser l'eau et de limiter le ruissellement (voir fiche action 6.1) De plus, enherber ou arborer des sols artificialisés permet de séquestrer du carbone. Végétaliser les zones urbaines permet donc de répondre à ce triple enjeu de : limiter le changement climatique en stockant du carbone, s'adapter en luttant contre les îlots de chaleur et infiltrer ou stocker les eaux de pluie. Enfin, la plantation d'arbres et la création d'îlots de fraîcheur contribuent à un urbanisme favorable à la santé.

Description

L'ensemble des acteurs du territoire seront mobilisés pour répondre à cet enjeu de végétalisation : CCPDA, communes, entreprises, agriculteurs, associations, particuliers.

Ces projets de végétalisation pourront s'avérer des supports intéressants de participation du public à la transition écologique du territoire et d'éducation à l'environnement et à la santé.

Végétaliser les centres urbains

- Réaliser une étude de repérage (conjointement avec les communes) afin d'identifier les lieux problématiques du point de vue du confort d'été
- Réaliser des aménagements (ou accompagner les communes) pour créer des îlots de fraîcheur, en prenant en compte les problématiques de gestion de l'eau et de la biodiversité (par exemple l'AAP de l'agence de l'eau « coin de verdure et pluie » pour désimpermeabiliser les cours d'écoles)

Végétaliser les nouveaux projets d'aménagements

- Prendre en compte le confort d'été et la végétalisation dans les nouveaux projets d'aménagements du territoire
- Mettre en place un % d'espaces verts dans les programmes d'aménagements (en lien avec les documents d'urbanisme, notamment dans le cadre des révisions des PLUs)

A titre d'exemple, un test de végétalisation d'une partie de la zone d'activité d'Axe 7 sera réalisé en partenariat avec la LPO.

Végétaliser les crèches, les écoles, les centres de loisirs et les nouveaux bâtiments inter-communaux

Réaménager/désimpermeabiliser les cours de ces établissements pour améliorer notamment le confort d'été, la biodiversité et l'infiltration de l'eau de pluie

Végétaliser les surfaces agricoles :

Cf fiche action 4.3 « Développer les puits de carbone agricoles ».

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Végétaliser les terrains privés des particuliers et des entreprises

Il serait par exemple envisageable de distribuer des plants, de mettre en place des partenariats avec les entreprises, ...

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement, pôle aménagement, communes volontaires	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Europe, Agence de l'eau

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2022 : Étude
- 🕒 2023-2026 : Mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- 🕒 Réalisation d'un document identifiant les îlots de chaleur O/N
- 🕒 Surfaces végétalisées

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			X
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			
Adaptation au changement climatique			X
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 6.3 : Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Séquestrer 75 ktCO ₂ e/an en créant 13ha/an de forêt et en arborant 35 ha/an de sols imperméabilisés

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Département, CEN, services espaces verts, communes, CCPDA	Tous	ARS, référents agricoles des communes, associations (LPO, CEN, ...), SCoT des deux rives, chambre d'agricultures, ...	Pôle Environnement et Patrimoine	Pôle Développement, Pôle Aménagement,

Contexte

Le territoire émet 600 kteqCO₂/an et n'en séquestre que -50. Les espaces naturels ont un rôle central dans cette séquestration puisque les forêts, qui couvrent 24% du territoire, absorbent 98%⁶ du carbone.

Afin d'atteindre les objectifs du territoire en matière de séquestration de carbone, il faut préserver les forêts existants et transformer 13ha/an en forêt.

La préservation des espaces naturels permet également de faire face à l'effondrement de la **biodiversité** (disparition de 70% des vertébrés entre 1970 et 2016 dans le monde⁷).

Description

1. Augmenter la part des espaces naturels protégés et les gérer durablement

La préservation des espaces naturels est essentielle car ils sont un refuge pour la biodiversité et ils représentent des stocks importants, dont la perte se solderait par des émissions importantes. Aussi les actions visent à :

- Acquérir du foncier pour créer de nouveaux espaces naturels
- Classer des espaces naturels existants pour mieux les protéger (par exemple en espace naturel sensible)
- Mettre en place des plans de gestion pour gérer durablement les espaces naturels sensibles, notamment dans les zones humides prioritaires qui ont été définies au vu de leur intérêt écologique et leur état de dégradation
- Favoriser une gestion durable des forêts pour permettre notamment d'éviter les coupes rases
- Suivre la séquestration de carbone du territoire notamment via un inventaire forestier. Le suivi de l'évolution des pratiques agricoles et de leur impact sur la séquestration est développé dans l'action 4.3 : Développer les puits de carbone agricoles.

La première action concrète pour classement en Espace Naturel Sensible pourrait concerner le marais du Vernais et les Rochent qui Dansent sur St Barthelemy de Vals, en partenariat avec le Département de la Drôme et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Des premières acquisitions foncières sur le marais du Vernais ont déjà été réalisées par Porte de DrômArdèche.

Voir 3. « Zoom sur une action 6.3 : La création de mares dans la forêt de Mantaille, préservation et mise en valeur de la colline de Revirand et des pelouses et landes de Gargousson »

2. Soutenir les projets visant à favoriser la biodiversité

- Etablir un **état du patrimoine naturel du territoire** pour mettre en valeur le potentiel et justifier de sa protection.
- Développer la **gestion des milieux aquatiques** et par conséquent, leur préservation au regard du changement climatique.
- Soutenir et organiser la **plantation de haies** en milieu agricole ou à l'occasion d'opération d'aménagement (ex : Axe 7)
- Communiquer et accompagner les communes dans la mise en place de **fauchage tardif**
- En lien avec l'optimisation énergétique de l'éclairage public (cf fiche action 8.2), sensibiliser à l'intérêt de **l'extinction partielle** pour réduire l'impact sur la biodiversité

⁶ P92 du diagnostic PCAET

⁷ <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2020>

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

- Préserver & restaurer **les corridors écologiques**

3. Mettre en valeur les espaces naturels du territoire

Par exemple : les sentiers de randonnée, les sports plein air, la découverte de la biodiversité

4. Lutter contre les espèces invasives (ex : ambrosie, renouée du japon)

Étapes de mise en œuvre :

- Identifier les espèces invasives et leurs impacts
- Mettre en place un plan de lutte contre les principales espèces invasives ou un plan visant à les contenir pour les espèces déjà très présentes comme la renouée du japon.

Plusieurs pistes pourront être explorées :

- Mise en place de pâturage qui peut permettre de détruire 80% des fleurs mâles d'ambrosie (expérimentation menée dans la réserve naturelle des Ramières de la Drôme depuis 2004)
- Réalisation de semis d'orties ou plantation d'arbres et arbustes pour concurrencer la renouée
- Mise en place de consultation d'allergologie
- Communication au grand public les gestes permettant d'éviter le développement des espèces invasives
- Suivi et surveillance liée aux types d'équipements et de terres rapportées lors de chantiers pour limiter la prolifération de l'ambrosie

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement, Communes volontaires	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Europe, Agence de l'eau

Calendrier prévisionnel

- 📅 2022 : Candidature au marathon de la biodiversité

Indicateurs de suivi

- 📅 1- Surface protégée
- 📅 2- Nombre de projets visant à favoriser la biodiversité
- 📅 3- Nombre de projets visant à mettre en avant les espaces naturels du territoire

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			X
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 7.1 : Agir sur les déchets du grand public

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Réduire les déchets du grand public

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
SIRCTOM, Tremplin, CCPDA, AFR	Grand public	SYTRAD, SIRCTOM, associations, ...	Pôle Environnement et Patrimoine	Pôle Développement

Contexte

Le SIRCTOM, Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, est aujourd'hui en charge de la collecte sur 47 communes du secteur nord Drôme/Ardèche. Ces 47 communes se regroupent en deux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la communauté de communes ARCHE Agglo et la communauté de communes Porte de DrômeArdèche, comptant respectivement environ 24.000 et 49.000 habitants.

Le Sirctom se compose de cinq déchetteries et a la charge de collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) comme de déchets recyclables. Aujourd'hui, le traitement est délégué à un syndicat tierce : le Sytrad.

Le SYTRAD traite les déchets recyclables issus des collectes sélectives, ainsi que les déchets provenant de la poubelle grise. Le SYTRAD possède ses propres installations pour traiter et valoriser le gisement dont il a la charge soit 155 000 tonnes de déchets par an :

- Un centre de tri des collectes sélectives situé à Portes-lès-Valence
- Trois centres de valorisation des déchets ménagers résiduels construits à Beaugard-Baret, Etoile sur Rhône et Saint-Barthélemy de Vals
- Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) localisée à Saint Sorlin en Valloire.

Le SYTRAD et ses collectivités membres s'engagent, à l'échelle de leur territoire, autour d'un [Plan de Prévention des Déchets et Assimilés \(PLPDMA\)](#) : L'objectif est de réduire de 7 % la quantité de déchets que nous jetons quotidiennement aux ordures ménagères d'ici 2025. Cela représente environ 7 kg de déchets par habitants du territoire sur une année.

Déchets non dangereux :

La loi prévoit de réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010⁸.

Sur le territoire du SYTRAD, depuis 2010, le poids des OMRs a diminué de 10%, tandis que la collecte sélective a augmenté de 4% et la mise déchetterie de 39%. En 2018, 50% des OMRs étaient enfouis⁹.

Déchets compostables :

Sur le périmètre du SYTRAD, la part des déchets organiques (déchets alimentaires, déchets de jardin, papiers souillés), qui pourraient être compostés s'élèvent à 40% de la poubelle d'OMR, soit environ 90 kg/hab/an¹⁰.

En parallèle, l'obligation de tri à la source inscrite dans la loi TECV prendra effet en 2025 et confère à la gestion des biodéchets un caractère prioritaire.

Déchets valorisables :

La part de déchets qui pourrait être valorisée par le biais de la collecte sélective (verre, papiers, emballages, hors liquides) s'élève à 32 % de la poubelle grise, soit environ 65 kg/hab./an¹⁰.

Les papiers (9 %) sont composés d'une fraction d'imprimés publicitaires non sollicités (3,61 %) qui représentent un gisement facilement évitable, soit 40 kg/hab/an¹¹.

⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Feuille-de-route-Economie-circulaire-50-mesures-pour-economie-100-circulaire.pdf>

⁹ PLPDMA 2020-2025 SYTRAD

¹⁰ Vademecum SYTRAD

¹¹ D'après stoppub en France

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Description

1- Mettre en place un dispositif « Familles 0 déchets »

L'opération consiste à promouvoir certains écocgestes et modes de consommation responsables via l'accompagnement d'un certain nombre d'habitants, qui se voient fixer un objectif de réduction de leur production de déchets.

Étapes de mise en œuvre :

- Identification de familles volontaires
- Formation des familles
- Suivi de la qualité et de la quantité de déchets
- Faire du défi un levier de dynamique collective

1b- Organiser des ateliers « faire soi-même »

L'objectif de ces ateliers est d'apprendre à fabriquer des produits simples et facilement reproductibles à la maison (ex : entretien de la maison, cosmétiques, répulsif à moustiques, couches lavables, papier cadeau, hôtel à insecte, ...).

3. Faire des journées portes ouvertes des centres de collecte, de valorisation et d'enfouissement

En collaboration avec le SIRCTOM et le SYTRAD, sensibiliser les habitants en leur montrant la manière dont sont gérés les déchets.

4. Mettre en place un compostage partagé

Le SIRCTOM propose des composteurs individuels à prix réduit, mais les actions sur le compostage partagé sont encore peu développées.

Étapes de mise en œuvre :

- Étudier la pertinence de mettre en place du compostage partagé sur le territoire
- Mettre en place de composteurs tests
- Déployer

5. Soutenir les projets de réparation et de réemploi

Voir 3. « Zoom sur une action 7.1 : Des projets de réparation et le réemploi par l'association Tremplin »

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Communication	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 📅 2022 : Mise en place du dispositif « Familles 0 déchets »

Indicateurs de suivi

- 📊 Nombre d'actions mises en place
- 📊 Nombre de personnes sensibilisées

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	X		
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire			X

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 7.2 : Agir sur les déchets des acteurs économiques

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Réduire les déchets des acteurs économiques

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
SYTRAD, SIRCTOM, Tremplin, CCPDA	Acteurs économiques (en priorité les professionnels du bâtiment)	SYTRAD, SIRCTOM, associations, ADEME, ...	Pôle Développement	Pôle Environnement et Patrimoine

Contexte

En France, 70% des déchets sont issus de la construction, 20% des entreprises (hors construction) et seulement 10% des ménages¹².

Depuis début 2021, le SIRCTOM a mené différentes actions pour mieux maîtriser ce flux de déchet des entreprises : facturation des entreprises, spécialisation de certaines déchetteries ...

Description

1. Mettre en place une démarche d'Économie Industrielle et Territoriale (EIT)

La communauté de communes est lauréate depuis début 2021 de l'appel à projet « Économie circulaire » de l'ADEME. Dans ce cadre et grâce à un accompagnement de l'ADEME, elle souhaite réenclencher une dynamique sur cette thématique et aller plus loin dans le partage des gisements. Cette démarche tiendra compte de l'ensemble de l'écosystème du territoire, notamment les entreprises et les organismes publics, émetteurs de déchets.

2. Améliorer la collecte des déchets du bâtiment

Pour répondre à la demande croissante, il convient d'augmenter les capacités des déchetteries professionnelles. Par exemple, une entreprise de TP devrait ouvrir en ouvrant une déchetterie sur le territoire.

3. Soutenir les projets de réparation et de réemploi

Par exemple, l'association d'insertion Tremplin réfléchit à un projet de matériauthèque visant à revendre les déchets du bâtiment.

Cette action est parallèlement soutenue dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE).

Voir 3. « Zoom sur une action 7.2 : Le label Tourisme responsable de l'Office de Tourisme »

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle développement	€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2021 : Candidature à l'appel à projet EIT
- 🕒 2022 : Accompagnement de Tremplin dans leur projet de matériauthèque

Indicateurs de suivi

- 🕒 1- Nombre de déchetteries professionnelles
- 🕒 3- Nombre d'entreprises participant à l'EIT

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	

¹² « Le flux des déchets en un coup d'œil » de l'ADEME

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire	X		

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 8.1 : Soutenir les projets d'entreprises en lien avec la transition écologique

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Réduire de 75% les émissions de GES

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Acteurs économiques	Acteurs économiques	ALEC07, CCPDA, Club d'entreprises, ...	Pôle Développement	Pôle Patrimoine & Environnement

Contexte

L'industrie et le tertiaire représentent 50% des consommations énergétique et 40% des émissions de GES¹³. Par exemple, SAICA, industrie papetière installée à Laveyron, représente environ 60% des émissions de GES de l'industrie, soit 20% des émissions du territoire.

De plus, de nouvelles entreprises vont continuer de s'implanter sur le territoire. En effet, deux demi échangeurs routiers qui relieront Lyon et Valence vont être construits à horizon 2025.

Description

1- Accompagner les **projets de sobriété, d'efficacité énergétique ou de production d'ENR** des entreprises

Parce que les entreprises ont un rôle essentiel sur les consommations et émissions du territoire, il est primordial de les accompagner dans leurs projets de sobriété et d'efficacité énergétique.

Cet accompagnement pourrait se traduire notamment par une animation via le club d'entreprises, par de la sensibilisation ou encore de l'information sur les financements envisageables par des organismes tiers.

Voir 3. « Zoom sur une action 8.1 : La chaudière biomasse de SAICA »

2- Favoriser l'**installation d'entreprises** impliquées dans la transition écologique

Notamment dans le cadre des extensions de zone d'activité prévues, un choix pourra être réalisé quant aux entreprises qui s'installeront sur le territoire.

3- **Rénover en BBC** 70% du parc de bâtiments privés tertiaires en 2050

Afin de répondre aux objectifs du territoire et au décret tertiaire, 70% des bâtiments privés tertiaires devront avoir été rénovés à horizon 2050 (avec un objectif intermédiaire de 35% en 2030).

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle Développement	€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 2021 : Réflexion sur l'intégration de clauses favorisant l'installation d'entreprises impliquées dans la transition écologique

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets de sobriété et/ou d'efficacité et impact approximatif
- Nombre de nouvelles entreprises en lien avec la transition écologique implantées sur le territoire

¹³ Données issues du diagnostic du PCAET

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire			

Incidences environnementales	Principales mesures correctrices
Destruction de gîtes d'espèces et habitats dans les combles	Inventorier les gîtes Éviter la destruction
Augmentation de la production de déchets du BTP	Anticiper et organiser la filière
Augmentation des nuisances sonores durant la période de travaux	Utiliser des solutions de réduction du bruit pendant les travaux
Emissions de particules fines durant la période de travaux	Utiliser des solutions de rétention des particules fines pendant les travaux
Pertes d'atouts paysagers et patrimoniaux par la rénovation	Améliorer la connaissance et éviter la perte d'atout patrimoniaux

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 8.2 : Être exemplaire dans l'aménagement des nouvelles zones d'activités

Niveau de priorité*	1
Objectif(s) à 2050	Aménager durablement le territoire

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
CCPDA	Acteurs économiques	SAFER, Chambres d'Agricultures, LPO, bureau environnementaliste, Club d'entreprises, ...	Pôle Développement	Pôle Aménagement, Pôle Patrimoine & Environnement

Contexte

De par la proximité avec les grands axes Lyon/Valence, le territoire connaît un **développement économique** important. La Communauté de communes gère 24 zones d'activités intercommunales, réparties sur l'ensemble du territoire et classées selon les critères du SCOT des Rives du Rhône dans le « schéma d'accueil des entreprises ».

Le Grand Parc d'activités Axe 7 est le projet économique majeur du territoire, et est reconnu comme « parc d'activités d'intérêt régional ». La communauté de communes porte ce projet en maîtrise d'ouvrage directe, avec une ambition forte sur le niveau de qualité.

Description

1- Être exemplaire dans l'aménagement de la zone d'activités Axe7

Le périmètre de la future ZAC porte sur 115 ha, aménagée en 2 phases.

- Démarche ERC (Eviter/ Réduire/ Compenser)
- Engagement dans la démarche de certification « HQE Aménagement »
- Mutualisation des services sur le parc : énergies, déchets, mobilité, circuits courts alimentaires...
- Mise en place d'un fonds de compensation « agro-environnemental », et projets de renaturation/désartificialisation de fonciers à l'échelle du territoire
- Installation d'ENRs
- Prise en compte des mobilités douces dans les aménagements
- Végétalisation des stationnements, gestion des eaux pluviales, espaces verts (> 25% de la surface totale)
- Préservation et renforcement des continuités écologiques
- Cahier des charges de cession des terrains : ratio d'emplois/ha, qualité environnementale, démarche RSE, implication dans une démarche de circuits courts ...)

2- Faire de Axe7 un modèle pour les aménagements ZAE futurs

Les bonnes pratiques seront capitalisées afin d'améliorer la démarche environnementale des futures zones d'activités.

Budget /plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle Développement	€€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 🕒 Printemps 2022 : Finalisation de l'étude d'impact

Indicateurs de suivi

- 🕒 Nombre de critères environnementaux intégrés dans l'aménagement d'Axe 7
- 🕒 Obtention de la certification HQE Aménagement pour Axe 7

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Production et livraison d'ENR	X		
Renforcement du stockage du carbone	X		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire	X		

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 8.3 : Former les professionnels du bâtiment aux nouveaux enjeux

Niveau de priorité*	3
Objectif(s) à 2050	Réaliser des rénovations énergétiques complètes et performantes localement

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Fédérations, CCPDA, ...	Professionnels du bâtiment	SPPEH, ALECO7, SDED, dorémi, ...	Pôle Aménagement	Pôle Développement

Contexte

Les professionnels du bâtiment (artisans, architectes, maîtres d'œuvres, bureaux de contrôle, magasins de bricolage, notaires ou encore agences immobilières) sont confrontés à des demandes croissantes concernant :

- Les rénovations énergétiques complètes et performantes
- La labellisation RGE, notamment pour pouvoir bénéficier des aides publiques
- L'utilisation de matériaux écologiques et biosourcés, dont les produits bois

Afin de favoriser l'emploi local, il est important de mettre en place des actions pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Description

1- Sensibiliser les professionnels du bâtiment

En lien avec les fédérations (BTP, CAPEB, ...), adapter la sensibilisation à chaque corps de métier.

Étapes de mise en œuvre :

- Identifier des outils de sensibilisation adaptés à chaque corps de métiers
- Mettre en place les actions

Une sensibilisation spécifique liée à la gestion des espèces invasives dont l'ambrosie et des équipements sources de gîtes de moustiques, vecteurs de maladies sera mise en place.

2- Accompagner la labellisation RGE

Une formation de 3j coûtant 700€ environ est nécessaire pour être agréé RGE. Elle permet de comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment et les différentes solutions d'amélioration possible.

L'objectif est d'accompagner les chefs d'entreprises, artisans et conducteurs de travaux du territoire dans le processus de labellisation RGE.

Étapes de mise en œuvre :

- Identifier les freins à la labellisation RGE
- Prioriser les actions à mettre en œuvre afin de favoriser la labellisation
- Mise en œuvre des actions

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Aménagement	€€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2022 : Identification des outils existants et des freins

Indicateurs de suivi

- 🕒 1- Nombre d'actions de sensibilisation
- 🕒 2- Nombre de nouveaux RGE

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Production et livraison d'ENR	X		
Renforcement du stockage du carbone	X		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	X		
Adaptation au changement climatique	X		

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires		X	
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 9.1 : Former, informer pour créer une dynamique autour de la transition écologique

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Créer une dynamique autour de la transition écologique

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
CCPDA	Habitants, acteurs locaux, élus, agents des collectivités	ALECO7, CCSTI, La poudrière, ...	Pôle Ressource	Pôle Patrimoine et Environnement, Pôle Services à la Population, Service Communication

Contexte

Afin d'atteindre les objectifs définis, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs du territoire soient mobilisés. Dans un premier temps, la communication a principalement été à destination d'un cercle comprenant : les collectivités, les partenaires et les associations.

Il faut maintenant élargir cette communication aux habitants, scolaires et acteurs économiques du territoire.

Description

1- Mettre en place une **stratégie globale de communication et d'information** autour de la transition écologique

- Plusieurs actions de sensibilisations/mobilisations ont été évoquées dans d'autres fiches actions sur des thématiques précises (ex : les déchets). L'ensemble de ces actions seront reprises dans cette stratégie globale afin de les mettre en cohérence.
- La stratégie de communication précisera : les cibles, les outils de diffusion (événements, site internet de la CC, presse, ...), les partenariats, les objectifs et les moyens
- Les acteurs de la culture seront également intégrés afin d'inclure des sujets de transition écologique dans les programmations culturelles.
- Des actions spécifiques devront porter sur la mobilisation des jeunes. A titre d'exemple, 13 écoles du territoire réalisent chaque année un mini film d'animation en partenariat avec l'école du film d'animation de la poudrière. En 2021-2022, le sujet de ce film sera la transition écologique.

2- Former les élus et les agents des collectivités

Il est important que les élus et les agents soient formés sur ce sujet complexe de la transition écologique.

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle communication	€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Europe

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2021 : rédaction de la stratégie de communication + formation des élus et des agents
- 🕒 2022-2026 : mise en œuvre de la stratégie

Indicateurs de suivi

- 🕒 1- Nombre de publications, d'évènements organisés
- 🕒 2- Nombre d'élus informés

Impacts transversaux	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR		X	
Renforcement du stockage du carbone		X	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique		X	
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires		X	
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire			X

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 9.2 : Rendre exemplaire le patrimoine des collectivités

Niveau de priorité*	1
Objectif(s) à 2050	Réduire de 30% la conso. énergétique et de 65% les émissions de GES

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Syndicats d'énergie, communes, GRDF, CCPDA	CCPDA, communes	Communes, syndicats d'énergie, associations locales, ADIL26, ...	Pôle Environnement et Patrimoine	Pôle Aménagement

Contexte

Les bâtiments publics pèsent pour **35%** Erreur ! Signet non défini. **des consommations du secteur tertiaire du t** erritoire.

Le potentiel théorique maximum de diminution des consommations énergétiques est de 37% Erreur ! Signet non d éfini., principalement grâce à des actions sur le bâti et les systèmes de chauffage.

De plus, le **décret tertiaire** fixe un objectif ambitieux de réduction de 40% de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires d'ici 2030.

Il est important de rendre exemplaire le patrimoine des collectivités pour plusieurs raisons :

- Réduire les consommations énergétiques, les émissions de GES et augmenter la production d'ENR
- Réduire la facture énergétique des collectivités
- Apporter des bénéfices aux usagers des bâtiments (confort thermique, qualité de l'air...)
- Montrer l'exemple et créer une dynamique

Sur le territoire de la communauté de communes :

- Le parc de bâtiments communaux & intercommunaux est estimé à 440 000 m².
- La communauté de communes dispose de 43 bâtiments, dont : 8 crèches, 3 maisons de santé et 1 centre de santé, des bâtiments bureaux, 3 piscines, 1 boulodrome, 1 tennis de tables ...
- Le conseil départemental et le conseil régional disposent également d'un parc important de bâtiments avec plusieurs collèges et lycées.
- Les communes disposent de leur bâtiments publics (salle des fêtes, gymnase, écoles, ...) et des logements communaux.

Exemple d'actions réalisées :

- Des rénovations énergétiques ont déjà été réalisées sur le patrimoine public, mais de manière individuelle. C'est le cas par exemple de la commune d'Anneyron qui a rénové sa salle des fêtes et a optimisé son éclairage public.
- Plusieurs bâtiments publics sont déjà équipés de panneaux photovoltaïques. C'est par exemple le cas pour le nouveau centre de santé où 24 kWc (170m²) ont été installés.

Description

Pour l'ensemble des actions décrites ci-après, les syndicats d'énergies seront des partenaires privilégiés.

1- Suivre et optimiser les consommations énergétiques des collectivités

Étapes de mise en œuvre :

- Mettre en place un suivi globale des consommations énergétiques du patrimoine public des collectivités
- Établir des préconisations d'actions.

2- Établir un Programme Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation des bâtiments publics

Étapes de mise en œuvre :

- Faire un inventaire des bâtiments publics de l'intercommunalité et des communes volontaires et de leurs consommations

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

- Définir les critères qui permettront de prioriser et de planifier la rénovation énergétique des bâtiments et réaliser des diagnostics énergétiques pour les bâtiments prioritaires
- Élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en systématisant autant que possible les rénovations BBC et en préconisant l'utilisation de matériaux biosourcés
- Coordonner les travaux de rénovations énergétiques (collectivité et communes volontaires)
- Apporter une aide financière complémentaire aux communes grâce aux fonds de concours

A titre d'exemple, le travail de diagnostic a déjà été mené avec la commune de St Martin d'Aout et le SDED.

3- Étudier et mettre en œuvre un plan de solarisation des toitures publics

Selon les orientations prises au terme du schéma de développement des énergies renouvelables, un plan de solarisation des toitures publics pourra être mis en place.

Étapes de mise en œuvre :

- Cadrer le projet avec : les Syndicats d'énergie, les communes, ...
- Identifier les toitures ayant un fort potentiel photovoltaïque et présenter les résultats aux communes
- Mener une réflexion sur la structuration la plus pertinente : régie, création d'une SEM, mise à disposition de toitures, ... Le recours à un financement participatif sera également étudié.
- Mettre en œuvre un projet global, avec les communes volontaires, afin d'équiper les toitures des bâtiments publics de panneaux photovoltaïques

Ce projet pourra être mené conjointement à celui du PPI pour la rénovation des bâtiments publics (par exemple, et la rénovation énergétique et l'installation de panneaux photovoltaïques peuvent nécessiter une intervention sur la toiture).

4- Optimiser l'éclairage public en rénovant et/ou pratiquant l'extinction partielle

Les étapes de mise en œuvre seront similaires à celles du PPI pour la rénovation des bâtiments publics décrit ci-dessus.

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2021 : Lancement des actions 1 & 2
- 🕒 2022 : Lancement de l'action 4
- 🕒 2023 : Lancement de l'action 3

Indicateurs de suivi

- 🕒 1- Nombre de rénovations effectuées
- 🕒 1/2/3/4- Gain énergétique sur le patrimoine de Porte de DrômArdèche, par commune et par ratio m2 bâti

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Production et livraison d'ENR			X
Renforcement du stockage du carbone	X		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	X		
Adaptation au changement climatique		X	
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires		X	
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques	X		
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

Incidences environnementales

Principales mesures correctrices

Destruction de gîtes d'espèces et habitats dans les combles	Inventorier les gîtes Éviter la destruction
Augmentation de la production de déchets du BTP	Anticiper et organiser la filière
Augmentation des nuisances sonores durant la période de travaux	Utiliser des solutions de réduction du bruit pendant les travaux
Emissions de particules fines durant la période de travaux	Utiliser des solutions de rétention des particules fines pendant les travaux

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Pertes d'atouts paysagers et patrimoniaux par la rénovation	Améliorer la connaissance et éviter la perte d'atout patrimoniaux
Augmentation de la pollution lumineuse	Accompagner la rénovation de l'éclairage avec une réduction de la pollution lumineuse (LED à faible impact). Porter une réflexion sur une trame noire

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 9.3 : Être exemplaire dans nos pratiques au sein des collectivités

Niveau de priorité*	2
Objectif(s) à 2050	Montrer l'exemple pour créer une dynamique autour de la transition écologique

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
CCPDA, communes	CCPDA, communes	/	Pôle Ressources	Pôle Patrimoine et Environnement, Service Communication

Contexte

Porte de DromArdeche et ses communes se doivent d'être exemplaire.

Exemple d'actions déjà menées en Porte de DromArdeche :

- Plusieurs rénovations énergétiques de bâtiments en HQE
- Au siège de Porte de DromArdeche par exemple : structure bois, pompe à chaleur, tri papiers, compostage, éclairage basse consommation, régulation système de chauffage et ventilation, végétalisation des parkings, salles de visioconférence pour favoriser le télétravail et limiter les déplacements
- Voiture électrique et bornes visiteurs

Description

1- Inciter les collectivités à **prioriser les projets** contribuant à la transition écologique

Les fonds de concours, à destination des communes, seront bonifiés si les projets vont dans le sens de la transition écologique.

La CCPDA pourra également apporter un accompagnement technique aux communes qui le souhaitent.

Voir 3. « Zoom sur une action 9.3 : Les fonds de concours aux communes »

2- Renforcer la dimension environnementale dans la **commande publique**

- Renforcer les critères sociaux et environnementaux dans les achats publics
- Rechercher une sobriété, limiter et optimiser les achats publics. Exemples : lutte contre le gaspillage, véhicules plus petits, achats mutualisés, centrales d'achat, réemploi... Ce type d'approche peut permettre de compenser une partie du surcoût possible lié à l'inclusion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

3- Renforcer la **culture éco-responsable**

- Mettre la transition au cœur des événements sportifs, culturels, ... (ex : covoiturage, 0 déchets, économie d'énergie, ...)
- Mettre en place une charte de bonnes pratiques (ex : limiter les déchets, utiliser la visioconférence, réduire la consommation de papiers ...) et identifier des pistes d'améliorations de la vie courante (ex : mettre à disposition des vélos électriques si itinéraire sécurisé, ...)

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle Patrimoine et Environnement, Pôle Ressources	€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Europe

Calendrier prévisionnel

- 2021 : Intégration des clauses environnementales dans les marchés publics & définition de la stratégie quant aux fonds de concours + Organisation d'un événement interne

Indicateurs de suivi

- 1- Nombre de projets communaux soutenus par les fonds de concours intégrant la transition
- 3- Nombre d'événements organisés

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire			X

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 9.4 : Recenser et mettre en lien les initiatives du territoire

Niveau de priorité*	2
Objectif(s)	Créer une dynamique territoriale autour de la transition écologique et améliorer la résilience du territoire

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
CCPDA	Tous les acteurs du territoire	/	Pôle Patrimoine et Environnement, Pôle Ressources	Service Communication

Contexte

Lors de l'élaboration du PCAET, un premier travail de prise de contact et de recensement a déjà été effectué. Fort de cette expérience riche en idées et créatrice de lien, il a semblé pertinent d'aller plus loin.

Description

Lors de la mise en œuvre des actions, une étape préalable de prise de contact avec les différents acteurs du territoire sera réalisée. Les informations recueillies seront capitalisées dans une base de données, accessible par tous.

Les différents pôles de la communauté de communes restent également à l'écoute de potentielles sollicitations, afin de compléter la base de données et de mettre en lien les acteurs.

Ainsi, la Communauté de communes se positionne comme le coordinateur territorial de la transition écologique.

Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle Patrimoine et Environnement	€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Europe

Calendrier prévisionnel

- 🕒 Durée du PCAET

Indicateurs de suivi

- 📊 Base de données à jour
- 👤 Nombre d'acteurs rencontrés

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques			
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires			
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire			X

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Action 9.5 : Intégrer l'économie circulaire dans l'ensemble des actions du PCAET

Niveau de priorité*	1
Objectif(s)	Mettre en place une dynamique d'économie circulaire

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)	Service référent	Service(s) associé(s)
Tous les acteurs du territoire	Tous les acteurs du territoire	CIRIDD, ADEME	Pôle Développement	Tous les pôles

Contexte

La communauté de communes a initié une première démarche d'EIT avec ses entreprises en 2017. Porte de DrômArdèche a souhaité aller plus loin dans la dynamique de l'économie circulaire et en faire une base de réflexion systématique dans la mise en place des actions de transition écologique du territoire.

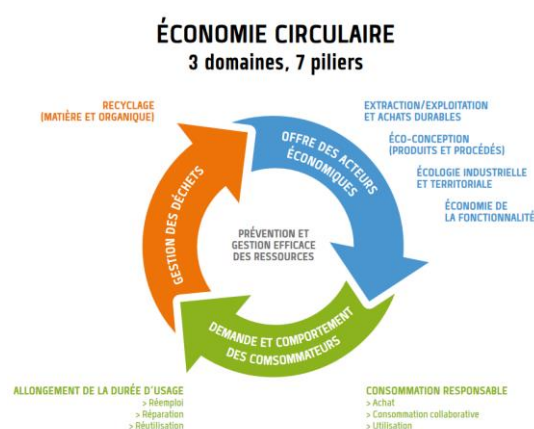
Description

En 2021, Porte de DrômArdèche a été lauréat d'un appel à projet de l'ADEME sur l'économie circulaire, permettant d'avoir accès à un soutien technique.

Ainsi, le CIRIDD accompagne la communauté de communes, notamment en aidant à la prise en compte des enjeux d'économie circulaire dans l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du PCAET.

Etapes de mise en œuvre :

- Reprendre l'ensemble des fiches du PCAET et intégrer une dimension économie circulaire
- Avant le lancement de chaque action, se poser la question de l'intégration de l'économie circulaire
- Pendant la mise en œuvre de l'action, faire un suivi spécifique économie circulaire



Budget / plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Pôle Développement & Patrimoine et Environnement	€	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Europe

Calendrier prévisionnel

- 🕒 Durée du PCAET

Indicateurs de suivi

- 🕒 Nombre d'actions mise en œuvre incluant de l'économie circulaire

Impacts	Faible	Moyen	Fort
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Production et livraison d'ENR			
Renforcement du stockage du carbone			
Réduction des émissions de polluants atmosphériques		X	
Adaptation au changement climatique			
Productions bio sourcés à usages autres qu'alimentaires		X	
Évolution coordonnée des réseaux énergétiques			
Mobilisation des acteurs du territoire		X	

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

3.ZOOM SUR DES ACTIONS DU TERRITOIRE

Zoom sur une action 1.2 : La mise en place du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Habitants	Communauté de communes Royans-Vercors et Communauté de communes Porte de DromArdèche

Contexte

La Loi du 18/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la création du Service public de la performance énergétique de l'Habitat (SPPEH) et de son portage par les EPCI. Il prend le relais des services précédemment assurés par les Espaces Information Energie (Sensibilisation et conseil) et par les Plateformes de la Rénovation (Accompagnement des porteurs de projet) à destination des propriétaires de logement privés et du petit tertiaire privé.

Description

Ce service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique portées par un ou plusieurs EPCI afin de couvrir l'ensemble du territoire national. Ces plateformes ont une mission d'accueil, d'information et de conseil du consommateur. Elles fournissent à ce dernier **les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires** nécessaires à l'élaboration de son **projet de rénovation**. Les conseils fournis sont personnalisés, gratuits et indépendants. Ces plateformes peuvent favoriser la mobilisation des professionnels et des acteurs locaux en vue de mettre en place des actions favorisant la rénovation énergétique des logements.

Au niveau de la CCPDA, un travail conduit en 2020 a permis d'aboutir à une mutualisation du portage du SPPEH entre la Communauté de Communes du Royans Vercors et l'agglomération de Valence Romans Agglo. C'est cette dernière qui porte le service pour le compte des 3 EPCI. L'entente intercommunale a pris effet au 1 janvier 2021. Les collectivités dans le cadre de cette entente ont fixé 3 objectifs principaux en matière de rénovation énergétique :

- Informer et sensibiliser les propriétaires en vue de rénovations énergétiques
- Accompagner les particuliers, les copropriétés et le petit tertiaire avec un conseil neutre et une aide à la mobilisation des financements
- Mobiliser les professionnels acteurs de la rénovation en structurant et améliorant l'offre (artisans, banques, copropriétés,) pour les mettre en relation avec des porteurs de projet

Calendrier prévisionnel

📅 2021-2023 : déploiement progressif du SPPEH

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Indicateurs de suivi

Missions	Type d'acte	Objectif 2021	Objectif 2022	Objectif 2023	
		en nombre d'actes	en nombre d'actes	en nombre d'actes	
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique)	3330	3500	4000	
	Conseil personnalisé aux ménages	2200	2400	2600	
	Réalisation d'audits énergétiques	Maisons individuelles	300	350	400
		Copropriétés	10	15	20
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux	Maisons individuelles	30	150	200
		Copropriétés	13	15	16
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale BBC	Maisons individuelles	40	50	75
		Copropriétés	3	4	5
	Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales	Maisons individuelles	10	15	20
Copropriétés		0	0	0	

Missions	Type d'acte	Objectif 2021	Objectif 2022	Objectif 2023
		en nombre d'actes	en nombre d'actes	en nombre d'actes
Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	Forfait/nb habitants	Forfait/ nb habitants	Forfait/nb habitants
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé			
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux			
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)	30	30	40
	Conseil aux entreprises	10	15	20

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 2.3 : Les actions de VINCI Autoroutes pour réduire l'impact de l'autoroute

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
VINCI Autoroutes	Utilisateurs de l'autoroute	/

Contexte

Le transport représente près de 40% des émissions de GES du territoire, dont 55% sont lié au transport transit : autoroute A7 et nationale N7.

Le transport routier est également à l'origine de 70% des émissions de Nox et 20% des émissions de particules fines.

Le rôle de VINCI Autoroutes dans la réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques est donc primordial.

Description

VINCI Autoroutes met en place de nombreuses actions pour réduire l'impact de ses autoroutes en France, dont notamment :

- Construire des parkings de covoiturage à chaque échangeur autoroutier
- Mettre en place des bornes électriques sur l'ensemble des aires d'autoroute à horizon 2023
- Réfléchir à la mise en place de voie réservée au covoiturage et aux bus, dans les zones congestionnées
- Faire du lien entre l'autoroute et les centres villes, en faisant par exemple s'arrêter les bus dans les aires de covoiturage, pour en faire des Pôles d'Echanges Multimodaux
- Verdir les autoroutes : désartificialiser, planter des arbres, ...
- Construire, aménager, entretenir avec un bilan carbone bas : béton 0 carbone, matériaux biosourcés, ...
- Mettre en place des dispositifs pour favoriser la biodiversité et préserver les milieux naturels
- Réduire, trier et valoriser les déchets d'exploitation et ceux récupérés sur les aires de services
- Favoriser l'économie circulaire

Calendrier prévisionnel

- 📅 2023 : Les aires sont équipées de borne de recharge

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 6.1 : Le PPI des réseaux d'assainissement et des stations d'épurations

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
CCPDA	Tout public	Agence de l'eau, Conseils départementaux,

Contexte

La Communauté de communes assure la gestion de 35 stations d'épuration et de plus de 400 km de réseaux. Des dysfonctionnements sur ces équipements peuvent avoir un impact important sur la qualité des milieux naturels.

Description

Pour anticiper les dysfonctionnements et planifier au mieux ses investissements, la communauté de communes, en lien étroit avec les communes et les services de l'Etat, a élaboré une programmation pluriannuelle sur 10 ans des travaux à réaliser. Cette programmation est notamment basée sur les schémas d'assainissement mis à jour et les projets d'aménagements urbains.

Un taux pivot de redevance, unique pour tout le territoire, sera atteint au terme du plan de lissage à 10 ans. Cette organisation garantit la priorisation des travaux à réaliser et leur financement.

Budget / plan de financement

Investissement**	Financements envisagés
17 000 000 €	Agence de l'eau, Conseils départementaux, Etat

Calendrier prévisionnel

- 2021 - 2030 : mise en œuvre du PPI

Indicateurs de suivi

- Nombre de station refaites, nombre de mise en séparatif

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 6.1 : Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
Département Drôme SIRRA	Habitants, entreprises, agriculteurs, collectivités	Agence de l'eau, associations, chambres consulaires, usagers de l'eau (potable, industrielle, agricole, milieu aquatique), Etat et collectivités, syndicats de rivières

Contexte

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été créés par la loi sur l'Eau de 1992 pour concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau. Compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée, le SAGE constitue un outil de planification à long terme, élaboré de manière collective, pour un périmètre défini, fixant des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

2 SAGE couvrent le territoire de Porte de DrômArdèche : le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence concerne principalement des masses d'eau souterraines, tandis que celui de Bièvre Liers Valloire concerne les cours d'eau.

Description

Les deux SAGE présents sur le territoire ont pour priorité de stabiliser ou réduire les quantités d'eau prélevées. Des actions importantes d'accompagnement sont réalisées en direction des agriculteurs, des entreprises et des collectivités.

La communauté de communes est fortement impliquée dans ces deux SAGE. Elle participe à leur exécutif et aux ateliers thématiques. Elle est également un relai privilégié de l'action des commissions locales de l'eau.

Budget / plan de financement

Investissement**	Financements envisagés
€€	Collectivités, CD26, CD38, SIRRA, Conseil Régional, Agence de l'Eau

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 6.1 : Le Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
CCPDA	Habitants, Entreprises, agriculteurs	Compagnie Nationale du Rhône, État

Contexte

Le changement climatique a notamment pour conséquence l'augmentation des périodes de sécheresse et des pluies torrentielles qui entraîne entre autres la variation du débit des cours d'eau et des inondations liées aux crues.

La Communauté de communes possède une expérience communautaire de plus de 20 ans dans la gestion des milieux aquatiques et la gestion des inondations. Sur la base d'études de connaissance des milieux et des bassins versants, la collectivité met en place une stratégie locale et opérationnelle de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en cohérence avec le SDAGE et avec les orientations de la compétence GEMAPI.

Suite aux inondations de 2008, 2013 et 2014, qui ont fortement impacté le territoire, la Communauté de communes a décidé d'engager une politique volontariste de lutte contre les inondations et d'élaborer un programme d'actions pour la période 2017-2022 dans le cadre du PAPI Valloire-Galaure.

Description

La Communauté de communes Porte de Drômardèche est le porteur du projet de PAPI : elle l'anime et assure la majorité des actions du programme.

Le PAPI couvre le périmètre drômois de la Communauté de communes correspondant aux bassins versants de la Valloire, du Bancel, de la Galaure, du Riverolles ainsi que les communes de Roybon, Saint Clair de Galaure, Montfalcon et Montrigaud. Il concerne donc au total 32 communes.

Le PAPI Valloire Galaure permet de réaliser les principales actions suivantes :

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque (poses de repères de crues, réalisation d'actions de communication, ...)
- Surveiller et prévoir les crues (stations de mesures, abonnement à l'outil PREDICT, ...)
- Améliorer la gestion de crise (élaboration et amélioration des PCS et DICRIM, ...)
- Prendre en compte le risque inondation dans les documents d'urbanisme (prescription de nouveau PPR inondation, intégration des cartes d'aléas dans le PLU, ...)
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes (réalisation de diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité pour les habitations et les établissements publics/privés, aides financières aux habitants souhaitant s'équiper)
- Ralentir les écoulements (mise en œuvre du plan de gestion de la végétation et des matériaux, renaturation, ...)
- Réaliser et gérer des ouvrages de protection hydraulique (aménagement de digues pour protéger les secteurs très urbanisés, amélioration du fonctionnement ou recalibrage d'ouvrages bloquants, ...)

Budget /plan de financement

Moyens humains	Investissement**	Financements envisagés
Service Patrimoine et Environnement	€€€	État, CCPDA, communes

Calendrier prévisionnel

📅 2017-2022 : mise en œuvre du PAPI

Indicateurs de suivi

📊 Nombre d'actions réalisées dans le cadre du PAPI, qui possèdent leurs propres indicateurs de suivi

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 6.3 : La création de mares dans la forêt de Mantaille, la préservation et la mise en valeur de la colline de Revirand et des pelouses et landes de Gargousson

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
LPO, CEN, commune de Sarras, commune de Champagne, commune de Moras-en-Valloire	Tout public	CCPDA, Agence de l'eau, Région AURA, MFR, Office de Tourisme, association Tremplin, Scop Terre d'âne, ...

Contexte

Le territoire possède par endroit des espaces naturels ainsi qu'une faune et une flore remarquable. Diverses actions sont mises en place afin de les préserver.

Description

1- Préserver le Gargousson pour ses landes remarquables

Situé sur la commune de Champagne, Gargousson est remarquable par la présence de pelouses sèches et de landes. Ils présentent une forte vulnérabilité en lien avec les faibles superficies et la fragmentation de ces espaces, mais aussi la déprise agricole et donc la tendance à l'embroussaillage des pelouses sèches, et enfin le développement de la viticulture, etc.

Gargousson fait l'objet d'une gestion concertée sur la base de conventions de gestion que le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a passées avec la commune de Champagne et la cave de Saint-Désirat. Le premier plan de gestion a été rédigé en 2017 et le site a été classé Natura 2000.

Des travaux ont été réalisés sur le site et concernent l'entretien du milieu ouvert. Les landes ont bénéficié d'un bûcheronnage sélectif, complété par l'arrachage de plantes invasives (Séneçon du Cap). Le sentier d'accès a été conforté. Ces travaux ont été réalisés par la Maison familiale et Rurale de la Petite Gonthière (Anse, 69) pour le bûcheronnage et l'arrachage en 2018, par l'association d'insertion Tremplin environnement (Tournon, 07) pour la restauration du sentier en 2019, et par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Un sentier reliant le Gargousson au parcours de découverte du Domaine de Rochevine de la cave de Saint-Désirat a été finalisé en 2020.

2- Préserver la colline de Revirand

Les milieux naturels de Revirand sont aujourd'hui menacés par l'abandon des pratiques agricoles et par le développement des plantes invasives. Pour préserver le site, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et la commune de Sarras ont développé un partenariat. Depuis 2015, des chantiers de débroussaillage, d'arrachage et de pâture sont organisés avec notamment la Scop Terre d'âne.

Un chemin de découverte est installé sur le sentier des Roches pour découvrir les richesses de la colline et admirer les panoramas sur les vallées du Rhône et de l'Ay.

3- Créer des mares dans la forêt de Mantaille

La D121 entre Moras et Hauterives passe au milieu d'une forêt humide où se trouve une mare et de nombreux points d'eau favorables à la reproduction des amphibiens.

A la sortie de l'hiver, les amphibiens sortent de leurs sites d'hivernages pour rejoindre leurs sites de reproduction et, parfois, traversent une route pendant leur migration et se font écraser.

Plusieurs actions ont déjà été mise en place afin de protéger les amphibiens :

- Création d'une mare
- Mise en place de filets pour empêcher la traversée
- Suivi et décompte des espèces

De nouvelles actions sont à venir : création de nouvelles mares, organisation de la fête des tourbières, mise en place d'un Plan de Gestion, ...

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 7.1 : Des projets de réparation et le réemploi par l'association Tremplin

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
Association Tremplin Horizon	Grand public	/

Contexte

Le cœur du métier du Groupe Tremplin dont le siège est situé à Tournon sur Rhône et qui dispose d'un établissement sur le périmètre de Porte de DromArdèche, à Laveyron, est l'insertion par l'activité économique. Les activités réalisées permettent aux personnes recrutées de bénéficier d'une adaptation à la vie professionnelle, dans le cadre d'une activité de production ou d'une activité d'utilité sociale de nature professionnelle.

Description

1- Consolider la ressourcerie

Une ressourcerie a été récemment ouverte par l'association Tremplin à Laveyron.

L'activité support principale repose sur 4 missions :

- La collecte et le tri des objets collectés ;
- La valorisation en atelier ;
- La vente des objets nettoyés, relookés ;
- La sensibilisation à l'environnement.

Le projet est de continuer l'activité, se faire connaître et étendre les horaires d'ouverture.

Un partenariat sera mis en place avec le SIRCTOM, syndicat de collecte des déchets pour que les usagers des déchetteries puissent déposer les produits réutilisables destinés à la ressourcerie.

2- Créer un atelier de réparation d'électroménager en insertion

En plus de la ressourcerie, un projet est à l'étude en ce qui concerne un atelier de réparation spécialisé dans l'électroménager.

Budget / plan de financement

Investissement**	Financements envisagés
€	/

Indicateurs de suivi

- 🟢 Pérennisation de la ressourcerie O/N
- 🟢 Création de l'atelier de réparation O/N

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 7.2 : Le label « Tourisme responsable » de l'Office de Tourisme

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
Office de Tourisme d'Hauterives	Acteurs du tourisme	/

Contexte

L'Office de Tourisme situé à Hauterives a un lien privilégié avec les acteurs du tourisme qui jouissent entre autres de la renommée du Palais idéal du facteur Cheval.

Description

L'Office de Tourisme a mis en place une charte d'engagement à destination des acteurs du tourisme du territoire portant sur la réduction des déchets et leur recyclage, mais également sur les consommations énergétiques, la biodiversité ou encore sur l'alimentation. L'adhésion à la charte entraîne la délivrance d'un niveau de référencement.

Étapes déjà réalisées :

- Rencontre professionnelle sur la thématique du tourisme responsable
- Enquête clientèle sur les visiteurs de l'office de tourisme et auprès des partenaires
- Validation de la Charte et signature des engagements
- Fourniture d'un kit de communication aux partenaires engagés

Prochaines étapes :

- Bilan et perspectives pour 2022
- Adaptation de la Charte si nécessaire

Calendrier prévisionnel

- 📅 Novembre 2021 : Bilan et perspectives pour 2022

Indicateurs de suivi

- 📅 Nombre d'adhérents

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 8.1 : La chaudière biomasse de SAICA

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
SAICA	SAICA	600 entreprises partenaires en région AURA

Contexte

SAICA Paper est une industrie papetière installée à Laveyron qui emploie 320 salariés.

Elle est le premier producteur de papier recyclé et le premier recycleur de carton en France avec une production de 500 000 tonnes de papier recyclé par an.

Depuis 1992, Saica produit également sur le site de Laveyron du gaz vert par un procédé de méthanisation installé sur la station d'épuration du site.

Description

Les principaux objectifs écologiques de SAICA Paper sont les suivants :

- 100% de matière première à base de papiers et de cartons recyclés,
- Réduction de 75% des émissions de CO2 à horizon 2022, soit de 90 kt/an des émissions de GES
- Réduction de 86% de la consommation de gaz naturel
- Production d'EnR de 482,8 GWh/an
- Réduction de 90% de l'enfouissement en CET grâce à la valorisation des sous-produits de fabrication à l'horizon 2022 (objectif « Zéro déchet à la décharge »)
- Consolidation du système de management de l'énergie et en cohérence avec la Certification ISO 50 00

1. Centrale de valorisation énergétique à partir de biomasse :

Mise en place d'une nouvelle unité de production de chaleur par biomasse en utilisant du bois en fin de vie (type B) et les refus papetier pour produire pour produire environ 500 GWh/an.

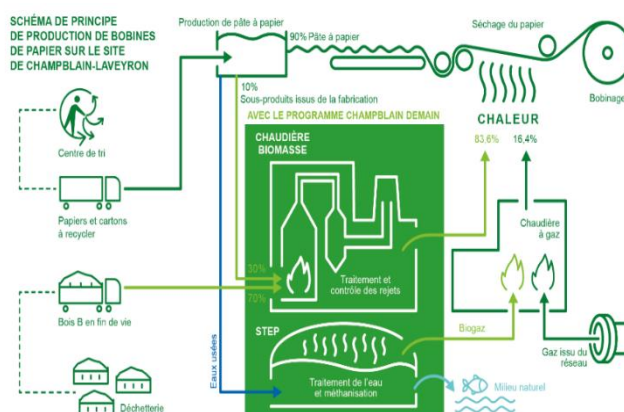
L'approvisionnement devra être local (<200km).

2. Modernisation de la STEP (Station d'épuration des eaux) :

- Garantir la qualité de l'eau rejetée dans le Rhône
- Augmenter la production de biogaz : produire 6% de la consommation énergétique du site
- Valoriser les rejets en les réintroduisant dans le cycle de production

3. Préservation de la qualité de l'air :

- Des rejets strictement respectueux de la norme ICPE 2771 grâce à une technologie de pointe
- Un contrôle en continu des rejets grâce à des capteurs permettant l'arrêt automatique de l'installation et des données sur les rejets accessibles en temps réel par les autorités environnementales (DREAL)



Budget / plan de financement

Investissement**	Financements envisagés
€€€ Environ 80 M€ HT	Agence de l'eau RMC, ADEME

Calendrier prévisionnel

- 🕒 2021 : achèvement de la modernisation de la STEP
- 🕒 2022 : mise en service de la centrale de valorisation énergétique par biomasse

Indicateurs de suivi

- 🕒 GWh/an produit en ENR

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important

Zoom sur une action 9.3 : Les fonds de concours aux communes

Porteur(s) de l'action	Cible(s)	Partenaire(s)
CCPDA	Communes	/

Contexte

Un fonds de concours a été mis en place par Porte de DrômArdèche afin d'aider ses communes à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Sur le mandat 2014-2020, les fonds de concours attribués ont représenté 5 000 000€.

Description

Pour le mandat 2021-2026, le taux d'aides sera fixé en fonction de la nature du projet, afin de favoriser l'émergence de projets en lien avec la transition écologique :

- 25 ou 30% du reste à charge pour tous les projets structurants des communes
- 50% du reste à charge si le projet s'inscrit majoritairement dans les actions en faveur de la transition écologique

Ce projet a été approuvé lors du conseil communautaire du 13/07/2021.

Budget / plan de financement

Investissement**	Financements envisagés
3 000 000€ sur 6 ans	/

Calendrier prévisionnel

- 🕒 Accompagnement technique dès que nécessaire

Indicateurs de suivi

- 🕒 Nombre de projets communaux en faveur de la transition écologique

* De 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire

** € faible budget, €€ budget moyen, €€€ budget important